# RAPPORT DIAGNOSTIC PRE-OPERATIONNEL AGIR

## LE TERRITOIRE DE LA SAVOIE

# SOMMAIRE


I. - ELEMENTS DE CONTEXTE DU DIAGNOSTIC P.4

1.1 ELEMENTS GENERAUX P.4

1.2 PAR THEMATIQUE P.5

II. - METHODOLOGIE DE L'ENQUETE P.5

2.1 MISE EN PLACE P.5

2.2 RESULTATS ET TRAITEMENT DES DONNEES P.6

2.3 TRAITEMENT DES DONNEES P.7

III. - ETAT DES LIEUX P.7

3.0 SYNTHESE P.7

3.1 LE TERRITOIRE P.9

3.1.1 SES CARACTERISTIQUES P.9

3.1.2 LE TERRITOIRE ET L'ASILE P.10

3.2 LE PUBLIC BPI P.11

3.2.1 SES CARACTERISTIQUES GENERALES P.11

3.2.2 LES SPECIFICITES DES BPI EN SAVOIE P.12

3.3 LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES BPI EN SAVOIE P.16

3.3.1 LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL P.16

3.3.2 ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE DES STRUCTURES DEDIEES P.21

3.3.3 COORDINATION D'ACTEURS AUTOUR DU PUBLIC BPI P.22

3.4 CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DU DOIT COMMUN PRESENTS SUR LE TERRITOIRE P.24

3.4.1 ACCES AUX DROITS - INSERTION SOCIALE P.25

3.4.2 LA FORMATION LINGUISTIQUE P.27

3.4.3 ACCOMPAGNEMENT INSERTION PROFESSIONNELLE ET PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION P.29

3.4.4 LE LOGEMENT P.31

3.4.5 LA MOBILITE P.31

3.4.6 LA SANTE P.32

IV. - ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES P.33

4.0 SYNTHESE P.33

4.1 PARTENARIAT P.37

4.1.1 DES STRUCTURES STABLES QUI SE CONNAISSENT P.37

4.1.2 DES DYNAMIQUES D'ACTEURS LOCAUX SPECIFIQUES BPI QUI FAVORISENT LEUR INTEGRATION P.37

4.1.3 DES REPRESENTANTS DES FINANCEURS ACCESSIBLES ET DISPONIBLES ET DES INSTANCES INSTITUTIONNELLES FACILITANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS P.40

4.1.4 DES EXPERTS RESSOURCES POUR L'ACCES AUX DROITS ET CONNAISSANCE DES PUBLICS… P.41

4.2 ACCES AUX DROITS / INSERTION PROFESSIONNELLE P.41
4.2.1 L'ACCES AUX DROITS P.41
4.2.2 L'INSERTION PROFESSIONNELLE P.42
4.2.3 LES CONSTATS P.44
4.3 LE LOGEMENT P.44
4.3.1 LOGEMENT DE DROIT COMMUN P.45
4.3.2 LOGEMENT ACCOMPAGNE P.45
4.3.3 L'HEBERGEMENT P.46
4.3.4. LES CONSTATS P.47
4.4 LE LINGUISTIQUE P.48
4.4.1 LES FORMATIONS LINGUISTIQUES POUR L'INSERTION P.48
4.4.2 LES FORMATIONS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE P.50
4.4.3 UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL A L'INSERTION DES REFUGIES : PAIRS P.51
4.5 LA MOBILITE P.52
4.6 L'ACCES A LA SANTE P.55
4.7 LIEN SOCIAL P.56
V. - LES PRECONISATIONS POUR LE PROGRAMME AGIR P.56
5.0 SYNTHESE P.56
5.1 PRECONISATIONS GENERALES P.58
5.2 PRECONISATIONS SPECIFIQUES P.59
CONCLUSION GENERALE P.62
SOURCES ET ANNEXES P.63

Le Département de la Savoie a été ciblé en 2022 pour déployer sur son territoire un programme national « Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés » (AGIR).

En préalable à la mise en œuvre de ce dispositif, l'Etat a proposé, en appel à projet, la réalisation d'un diagnostic pré-opérationnel afin d'assurer un déploiement territorialisé du programme.

Dans ce cadre le consortium PAIRS73 a été retenu pour le mener à bien.

**Présentation des auteurs :**

- **AIDER :** Association Activité Initiatives Développement Economie Rurale, régie sous la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de la Région Rhône Alpes, en charge de la partie linguistique
- **La Fédération de Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) :** Association régie sous la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de Haute-Savoie le 23/04/1929, en charge de la partie intégration socioprofessionnelle
- **La SASSON :** Association régie sous la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de la Région Rhône Alpes, en charge de la partie accompagnement vers et dans le logement
- **PSA Savoie :** Association régie sous la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de la Région Rhône Alpes, en charge de la coordination des acteurs de l'insertion socio-professionnelle et linguistique.

**Rappel du cahier des charges des diagnostics pré-opérationnel qui doit comprendre 3 livrables :**

Les éléments d'analyse de la situation du département selon 3 axes : l'état des lieux des forces et faiblesses du territoire d'accueil, l'analyse du public BPI, la manière dont le programme d'accompagnement global doit permettre de compenser les faiblesses constatées dans le parcours d'intégration.

- Un tableau des acteurs rencontrés
- Les préconisations pour le déploiement opérationnel d'un dispositif d'accompagnement global selon le contexte du département.

**Etablir une cartographie des acteurs de l'intégration mobilisés dans le parcours des BPI :** répertorier les programmes existants

**Les caractéristiques des BPI :** nombre de bénéficiaires, leur profil…

**Les composantes de l'intégration :**

- **Mobilité :** les moyens mobilisables, perspectives liées à l'emploi, au logement…
- **Logement :** les dispositifs de droit commun pour les BPI, l'état des lieux général de la disponibilité des logements dans le département : que ce soit dans le logement social ou privé…
- **Insertion professionnelle et accès à l'emploi :** profil détaillé des bénéficiaires dans leur niveau scolaire et expériences professionnelles précédentes ; la structure des bassins d'emplois du département ; la cartographie des acteurs économiques qui peuvent contribuer à l'accès à

l'emploi ; les dispositifs de formations ; le rôle du service public dans l'emploi, les actions existantes en faveur du public BPI…

- **Compétence linguistique :** profil des bénéficiaires, les offres de formation du CIR et hors CIR, les offres de formations linguistiques à visée professionnelle…
- **Accès aux droits :** accès au RSA et prestations familiales, aux soins santé…
- **Création de lien social :** dispositif favorisant les rencontres entre les BPI et les citoyens français, parrainage, accompagnements divers…

# I. ELEMENTS DE CONTEXTE DU DIAGNOSTIC

## 1.1 – ELEMENTS GENERAUX

L'intégration des personnes immigrées qui pourrait être définie comme "*la capacité des immigrés à atteindre les mêmes résultats socio-économiques que les personnes nées dans le pays d'accueil, tout en tenant compte, bien sûr, de leurs caractéristiques*", est un phénomène complexe avec des interactions multiples.

On peut distinguer cinq dimensions principales dans le processus d'intégration (cf N.UKRAYINCHUK) :

- L'intégration économique
- L'intégration résidentielle
- L'intégration linguistique
- L'intégration sociale
- L'intégration culturelle.

Il ne s'agit pas d'étapes successives mais bien de dimensions imbriquées qui évoluent en parallèle mais à des rythmes différents, se renforcent ou s'inhibent, sont à la fois objectifs et moyens d'intégration :

> ex : l'accès à l'emploi est une finalité en soi, mais aussi un contexte d'apprentissage et d'usage des codes culturels linguistiques et culturels de la société d'accueil, un vecteur de lien social et un levier d'accès au logement stable etc…

La réussite de l'intégration dépend donc de plusieurs acteurs œuvrant dans les différentes dimensions évoquées ci-dessus avec en rôle principal la personne bénéficiaire.

On pourrait résumer l'intégration en un processus de rencontre "à double sens entre l'immigré et la société d'accueil ".
Ainsi la réussite de l'intégration dépendra des politiques d'accueil, nationales et locales, de la volonté à "agir" du territoire où elles s'appliquent d'une part et d'autre part de la volonté du nouvel arrivant à s'intégrer avec les caractéristiques qui lui sont propres.

## 1.2 – PAR THEMATIQUES

Les personnes bénéficiaires d'une Protection Internationale s'inscrivent dans l'ensemble des personnes dites migrantes (personnes étrangères nées à l'étranger s'installant durablement dans un autre pays) mais leur statut BPI leur confère des particularités qui les distinguent.

Les caractéristiques de ces publics en termes de droit à l'installation mais aussi en rapport avec leur parcours d'exil antérieur méritent d'être précisées et analysées à l'échelle du territoire concerné par le diagnostic : La Savoie ; de même, les caractéristiques du territoire en termes d'intégration.

Les acteurs qui participent à l'intégration des BPI en Savoie dans ses différentes dimensions ont été consultés sur les champs de :

- L'accès aux droits (commun)
- L'accès à la formation/emploi
- L'accès au logement
- L'accès à la communication en français
- La création du lien social
- L'accès à la mobilité (particulièrement important sur le territoire savoyard.

# II. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

## 2.1 – MISE EN PLACE

La première phase de l'enquête a été d'obtenir des données quantitatives et qualitatives:

- Récolte de sources documentaires: bilan d'activités, données statistiques nationales, départementales, mémoire d'une étudiante, Madame SADIQUI, dont le sujet était «L'accès au logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale en Savoie : La coordination des acteurs en question", travail mené dans le cadre de sa formation de Coordinatrice d'intervention socio- professionnelle au sein d'AROBASE.
- Réalisation d'un échantillonnage de partenaires à interroger dans les 6 composantes de l'intégration demandées (Insertion professionnelle et accès à l'emploi, logement, compétences linguistiques, accès aux droits, création de lien social, mobilité...)

Puis pour réunir ces informations, la méthode retenue a été :

- Réalisation d'un questionnaire commun pour recueillir les statistiques sur la typologie du public, les liens partenariaux
- Répartition de cet échantillonnage par champs de compétences de chaque structure du consortium

- Entretiens individuels téléphoniques pour récolter les données liées au questionnaire et dégager au travers de questions ouvertes un état des lieux sur leur connaissance du public BPI, leurs ressources partenariales et les atouts et les manques du territoire pour l'intégration du public BPI

## 2.2 – RESULTATS ET TRAITEMENT DES DONNEES

**Résultats :** 58 partenaires ont répondu aux sollicitations.

Il est à saluer la qualité de leur réactivité et de leur accueil dans ce temps très court et sur cette période bien chargée de fin d'année.

Tous les territoires ont pu être couverts, grâce à la mobilisation des structures locales et aux missions élargies dans tous les bassins de Savoie de certains acteurs.

Il est cependant à souligner, que hormis pour les dispositifs d'accompagnement global du public BPI, les structures interrogées n'ont pas fait part de statistiques spécifiques de suivi pour ce public soit :

- Parce qu'elles sont prises en compte dans une qualité au titre de public primo arrivant
- Parce que leur mission ne cible pas spécifiquement ces personnes

**Proportion du nombre de partenaires interrogés par composantes de l'intégration**

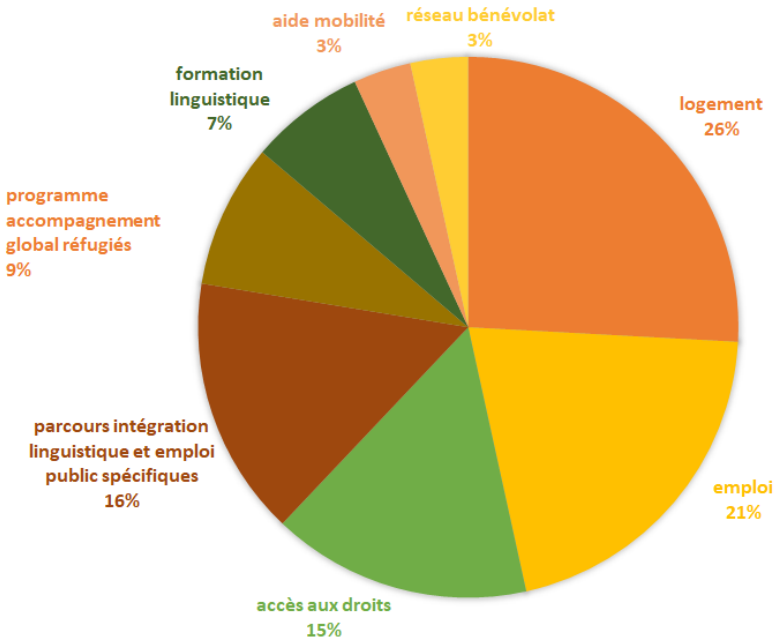

**Répartition des structures interrogées selon leur statut**

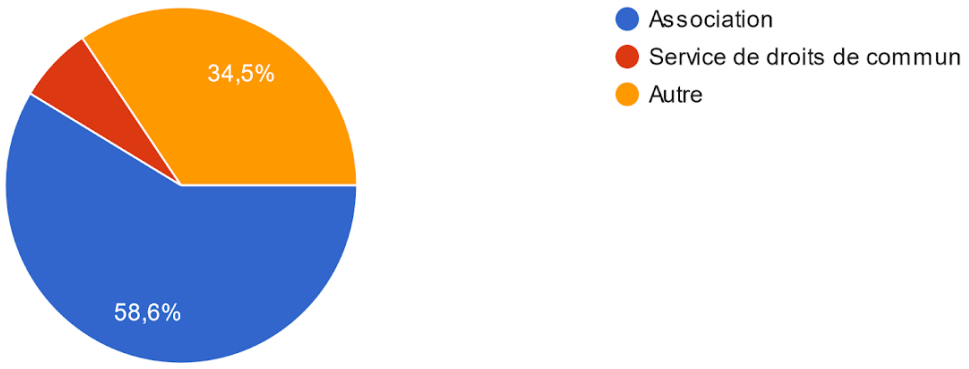


## 2.3 – TRAITEMENT DES DONNEES

Afin de capitaliser les données récoltées lors des entretiens individuels par chacun des membres du consortium et, en vue de leur traitement et analyse, un tableau collaboratif (cf tableau en annexe p 63-67) a été mis en place réunissant les :

- Aspects positifs : atouts, forces, réussites
- Aspects négatifs : difficultés, freins, échecs, carences
- Pistes d'amélioration

Des temps de régulation avec les différents membres du Consortium ont permis d'échanger sur les restitutions et de réfléchir collectivement aux orientations de l'analyse et des préconisations.

# III. ETAT DES LIEUX

## 3.0 – SYNTHESE

**Le territoire**

Plusieurs éléments caractérisent le territoire de la Savoie. Une géographie de zones montagneuses prédominantes s'articule avec une absence d'agglomération hors Chambéry. Sa population est concentrée sur l'axe Aix Bains, Chambéry, Albertville induisant une pression foncière sur le bassin chambérien.

Ces éléments se conjuguent avec un cadre attractif au niveau de l'emploi (taux de chômage inférieur à la moyenne, emplois majoritairement dans le secteur des services, niveau de vie élevé).

La compilation de ces critères augmente la pression immobilière sur la zone du bassin chambérien et une inflation des prix.
Il est constaté une augmentation progressive du nombre de place dédiées à l'accueil des demandeurs d'asile depuis plusieurs années. Cette tendance se confirme avec l'ouverture de deux structures d'accueil en 2022. Ainsi, il est présumable de voir le nombre de Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) en augmentation.

**BPI signataires du CIR en Savoie -**

| Nombre de BPI signataires du CIR | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|
| | 164 | 161 | 130 | 117 | 185 |

Source : DT OFII Grenoble départ 73

**Le Public**

Le public BPI est constitué de personnes migrantes ayant subi des traumatismes dans leur pays d'origine entrainant l'exil vers une destination parfois non choisie.
La procédure, avant d'aboutir à la protection internationale peut être longue. En Savoie, le public BPI est majoritairement masculin et grand débutant en français. La majorité d'entre eux est en âge de travailler et tourné vers l'emploi.

**Les coordinations et les prises en charge globales**

Le territoire est doté d'une dynamique d'acteurs portée par différentes coordinations et lieux ressources.
Les professionnels des structures dédiées accompagnent le public BPI dès l'obtention de leur statut dans l'ouverture et l'accès aux droits sur une période limitée.
Il existe quelques dispositifs spécifiques permettant d'accompagner en partie le public BPI dans toute sa dimension (insertion professionnelle, logement linguistique accès aux droits) sous des conditions définies au sein de structures ou bassins spécifiques ou plus largement sur tout le territoire de la Savoie.

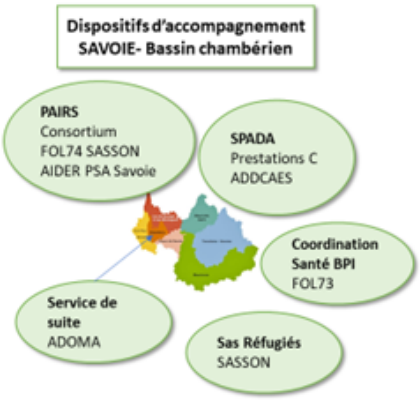


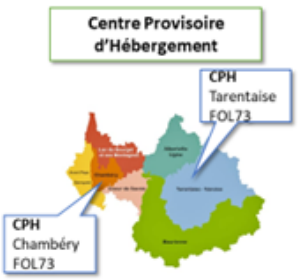

**Le droit commun et les tissus associatifs**

Au-delà de ces accompagnements ciblés, les acteurs du droit commun sont présents sur tous les bassins du territoire dans les champs de l'accès aux droits, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'emploi, du logement, du linguistique, de la santé et de la mobilité… Des acteurs associatifs portent des actions transversales pour agir en complément dans les domaines cités.

## 3.1 – LE TERRITOIRE

### 3.1.1. SES CARACTERISTIQUES

- Sa Population :
  - La Savoie compte 432 548 habitants
  - 90% du territoire est situé en zone montagne : 8 zones urbaines (selon définition INSEE : ensembles de communes d'un seul tenant, dont au moins 40 % des actifs résidents occupent un emploi dans l'aire urbaine) :
    - Chambéry/Aix : 226 420
    - Albertville : 41 932
    - Saint-Jean de Maurienne : 13 002
    - Ugine : 8 716
    - Aime-la Plagne : 8 081
    - Modane : 4 721
    - Moûtiers : 4512

La population est stable (0,1 % accroissement annuel) au niveau départemental mais inégalement répartie sur le territoire. La physionomie de ce dernier empêchant le développement de grandes zones urbaines, c'est l'axe Aix-les-Bains-Chambéry-Albertville qui concentre 62 % de la population et est en croissance constante alors que dans d'autres zones la population est plutôt stable voire en diminution.

- Activités économiques :

L'Économie du département est dynamique :

  - 52 616 établissements (2018 + 4.7% par rapport à 2017), 5 800 créations d'entreprises en 2019 (+ 16.9% par rapport à 2018)
  - 68, 5 % des établissements sont dans le secteur des services :
    - Agriculture : 1.7%
    - Industrie : 14.3
    - BTP : 5.5%
    - Commerce : 10%
  - L'activité touristique de montagne est un caractère essentiel de son développement : 1$^{er}$ département de destination de la clientèle française durant l'hiver.

- L'emploi :
  - Le taux de chômage s'élève à 5.90 % / taux en France 8 % (3ème trimestre) 2021)

- Le taux d'emploi* s'élève à 69.90 % (72.1 % pour les hommes/66.9 % pour les femmes / taux en France 64.20 %)
- Les secteurs qui recrutent en Savoie :
  - le secteur des services (65 %) dont l'hébergement (27 %) et la restauration,
  - le secteur du commerce (15 %),
  - la construction (8 %)
  - l'agriculture (7 %). *(Source pôle emploi)*

* rapport entre la population ayant un emploi/population totale classe d'âge 15/64 ans)

- 60 % des emplois : qualifications Ouvriers et employés
- 28.60 % professions intermédiaires
- L'activité touristique (hiver/été) offrent des emplois saisonniers

- Niveau de vie :
  - Le PIB par Habitant de la Savoie se place au 2ème rang en Auvergne Rhône Alpes (hors Agglo)

Le territoire de la Savoie offre un cadre de vie attractif et un environnement naturel privilégié, l'économie est dynamique et l'accès à l'emploi plus facile que dans bien des régions. Néanmoins l'activité économique (et donc les opportunités d'emplois) et la population sont concentrées sur la zone Cluse de Chambéry Combe de Savoie (94% des offres d'emploi Site Pôle Emploi, consultées 11/01/2022, sont localisées dans un rayon de 30 km autour de Chambéry) qui propose le meilleur équipement en services à la population (transports en communs, éducation, formation, santé etc…).

La compilation de ces critères augmente la pression immobilière sur la zone et une inflation des prix.

*Source : CCI de la Savoie Chiffres Clés 2021*

### 3.1.2. LE TERRITOIRE ET L'ASILE

- Le nombre de places dédiées à l'accueil/hébergement/accompagnement des Demandeurs d'Asile en Savoie a fortement augmenté ces dernières années : 744 places en 2021 / 654 en 2019 : soit + 14 %.
- Les différentes structures (HUDA/PRADHA/CADA) se répartissent sur tout le territoire : (Cluse de Chambéry, Combe de Savoie, Maurienne et Tarentaise) *-cf cartographie des structures dédiées DA p.22*
- Un Centre d'Hébergement Provisoire de 60 places dédié à l'hébergement/accompagnement des BPI a été créé en 2018 (secteur Moutiers/Bourg-Saint-Maurice/Chambéry)
- En 2022, 25 nouvelles places HUDA sont prévues sur un nouveau territoire (Avant-pays Savoyard) et 10 places en CPH sur Chambéry.

En 2022 la Savoie comptera 839 places dédiées à l'accueil des personnes exilées sur son territoire et presque tous les territoires sont concernés.

## 3.2 – LE PUBLIC BPI

Si les personnes reconnues réfugiées ou bénéficiant d'une Protection Subsidiaire (BPI) sont bien incluses dans l'ensemble des personnes migrantes, l'origine et les conditions de cet exil peuvent les démarquer de l'ensemble.
Le nombre de BPI présents sur un territoire dépend du nombre de Demandeurs d'asile et du taux de protection accordé par la France via les 2 instances OFPRA et CNDA. Celui-ci est de 37.70 % (pour 2021-source publication annuelle OFPRA).

### 3.2.1 SES CARACTERISTIQUES GENERALES

**Atouts du public BPI :**

- Volonté de s'intégrer
- Motivation pour apprendre
- Implication dans les démarches d'accompagnement
- Souhait d'acquérir une autonomie financière, administrative et sociale
- Public jeune (facilité d'apprentissage, disponibilité et adaptabilité)
- Solidarité communautaire et entre-aide
- Expériences professionnelles dans les pays d'origines et/ou lors de leur parcours d'exil

**Difficultés/frein rencontrés par le public BPI :**

- Apprentissage et maîtrise de la langue française (BPI non scolarisés dans leur pays n'ont pas le mécanisme de l'apprentissage)
- Difficulté de compréhension de la société d'accueil : codes sociaux, système administratif, codes du travail, ce qui entrave l'autonomie
- Difficulté d'accès aux droits (blocages administratifs)
- Non reconnaissance et/ou reconnaissance partielle des diplômes - déclassement professionnel
- Compétences ou capacités professionnelles acquises au pays non ou difficilement transférables en France
- Urgence de travailler pour avoir des ressources suffisantes pour logement entre autre, particulièrement pour les - de 25 ans (difficultés de mobilisation dans une formation longue…)
- Tension immobilières des zones urbaines prisée par les BPI (souhaitent se rapprocher des bassins d'emploi, des administrations et des transports)
- Vulnérabilité psychologique (multi-traumatismes : conditions de vie au pays, parcours d'exil, rupture familiale et culturelle…)

### 3.2.2 LES SPECIFICITES DES BPI EN SAVOIE

- Les BPI sont primo arrivants.
- L'obtention de la protection intervient à l'issue d'une migration non souhaitée et bien souvent non préparée.
- Le parcours d'asile est un parcours de rupture : familiale, culturelle et professionnelle
- Cet exil est provoqué par des événements traumatisants dans les pays d'origine et des conditions de vie devenues trop dangereuses. (cf convention Genève)
- La demande d'asile peut durer plusieurs années avant d'aboutir à la protection.

**Sources officielles Nombre total d'admissions protections OFPRA + CNDA-** Source : Publication annuelle de l'OFPRA :*https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/rapports-d-activite*

| Territoire | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|
| SAVOIE | **206** admis<br>Sur 573 demandes | **153** admis<br>sur 509 demandes | **206** admis<br>sur 569 demandes | **164** admis<br>sur 358 demandes |
| FRANCE | 31 734 | 33 216 | 36 139 | 20 866 |

**Nombre de protections internationales accordées pour les 3 principales origines-** Source : Publication annuelle de l'OFPRA

| Territoire | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|
| France | **Asie :** 14 413<br>**Afrique :** 13 187<br>**Europe :** 3 688 | **Afrique :** 14 761<br>**Asie :** 14 175<br>**Europe :** 3 691 | **Afrique :** 17 284<br>**Asie :** 14 087<br>**Europe :** 3 942 | **Asie :** 10 077<br>**Afrique :** 8 412<br>**Europe :** 3120 |

Comme point d'observation, nous avons retenu l'étape de la signature du Contrat d'Intégration Républicain, le jugeant pertinent car il concerne tous les BPI et fait suite à l'obtention de la protection.

De plus, les indicateurs de l'audit social réalisé par l'OFII et le retour des acteurs locaux de l'intégration des BPI nous permettent de tracer un profil pour les BPI en parcours d'intégration en Savoie.

Lors de la visite d'accueil OFII qui concerne toutes les personnes en demande de 1er titre de séjour pour la signature du Contrat d'Intégration Républicain :

- Un test pour connaître le niveau et les besoins en langue française en lecture, en écriture et à l'oral.
- Un entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFII permettant :
  - De faire un point sur la situation administrative et personnelle ;
  - D'évaluer les besoins ;
  - De prescrire les formations du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) ;

- D'orienter vers les services de proximité pour faciliter l'intégration dans la société française

**BPI signataires du CIR en Savoie -** Source : DT OFII Grenoble département 73

| Nombre de BPI signataires du CIR | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|
| | **164** | **161** | **130** | **117** | **185** |

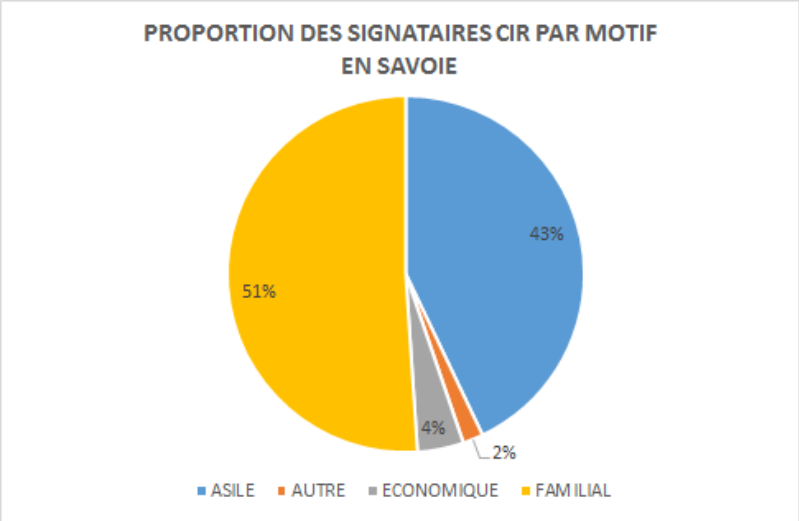


Les BPI signataires du CIR en 2021 représentent plus de 40 % des CIR signés pour la Savoie, en ce sens leur intégration s'impose comme un véritable enjeu pour le territoire.

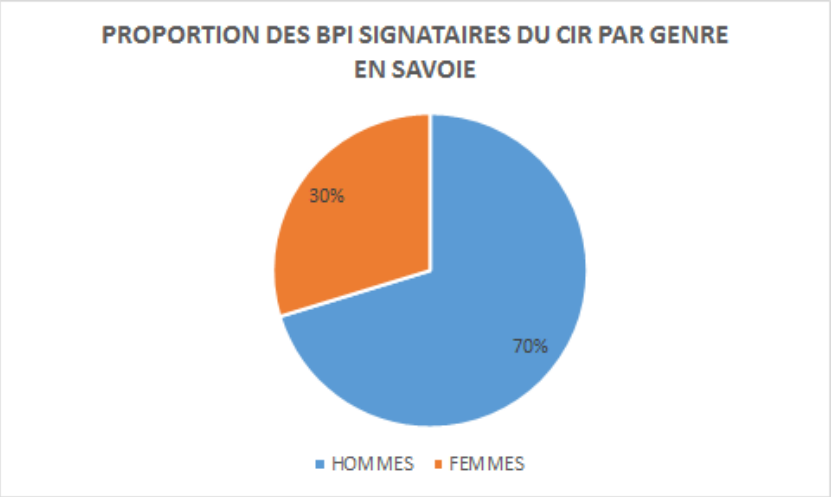


Au vu de ce graphique, le profil BPI homme isolé est prédominant

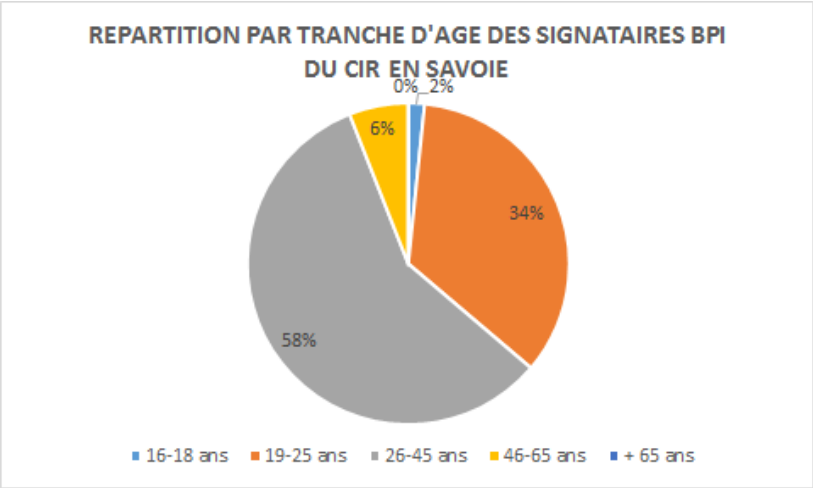


En Savoie, 90 % des BPI signataires du CIR ont entre 19 et 45 ans. Les moins de 25 ans représentent plus d'un tiers du public.

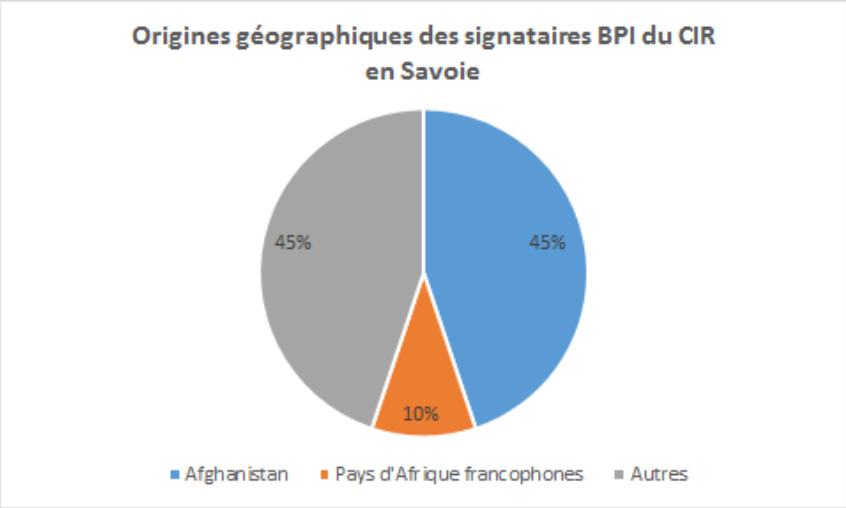


Durant 2021, constat est fait d'une forte prédominance des BPI d'origine Afghane.
90 % des personnes viennent de Pays non francophones. Parmi les "autres provenances" les BPI sont d'origine de Syrie et de l'Erythrée.

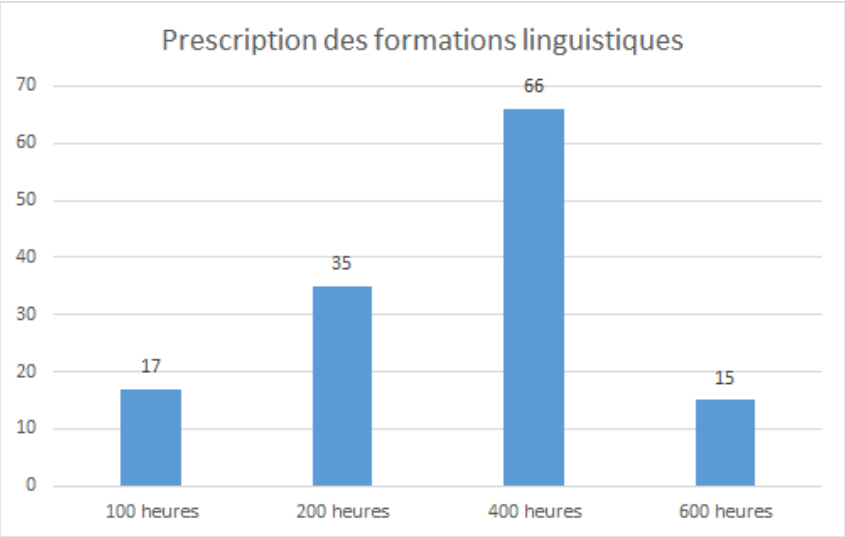


Sur les 185 signataires BPI du CIR, 133 se sont vus prescrire une formation linguistique en Savoie (soit 72 % en niveau Infra A1 - grands débutants ou débutants)

- 50 % ont des parcours de 400h et +
- 10 % ont des parcours de 600h (profil Alpha)

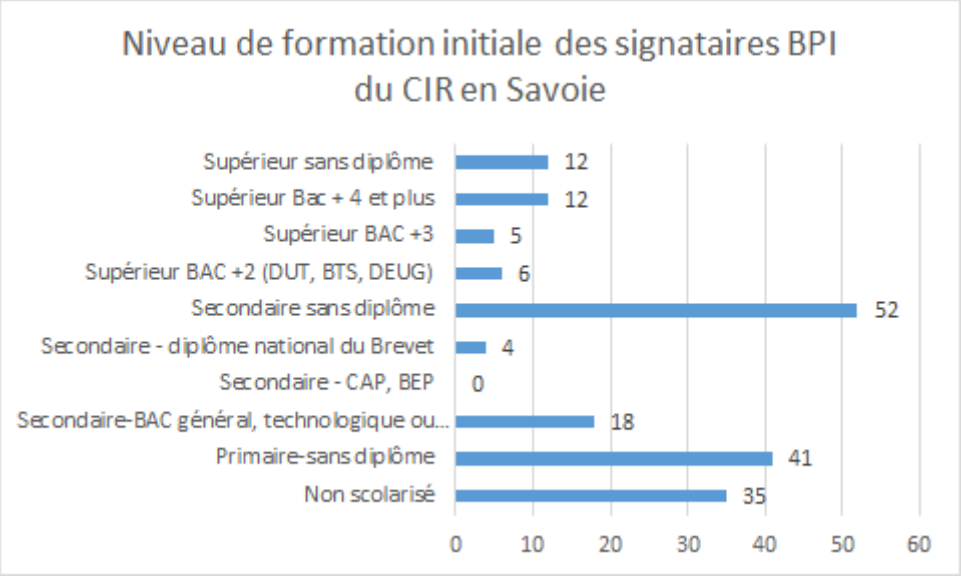


- 70 % BPI sans diplôme
- 20 % BPI de formation supérieure (BAC+) déclarés

Concernant la situation professionnelle des BPI signataires du CIR en Savoie, 22 % déclarent avoir une activité professionnelle, 90 % déclarent vouloir travailler et 90 % des personnes souhaitant une activité professionnelle sont inscrits dans les services publics de l'emploi (Pôle Emploi, MLJ).

Au regard de leur situation résidentielle, si nous prenons en compte les 39 BPI suivis par la SPADA en 2021, qui ne sont donc pas hébergés par des structures du dn@, nous pouvons extrapoler que presque 80 % des BPI sont hébergés dans les structures dédiées du territoire (HUDA, CADA, PRAHDA, CPH).

## 3.3 – LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES BPI EN SAVOIE

Depuis 2017, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, le territoire de la Savoie a renforcé l'accueil et l'accompagnement du public BPI.
Ainsi, de nouveaux dispositifs ont émergé et évolué au fil du temps. Voici une présentation du paysage actuel en Savoie.

### 3.3.1 LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

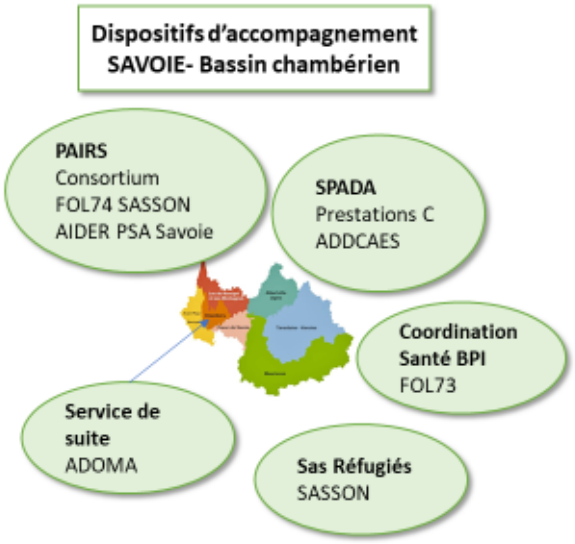


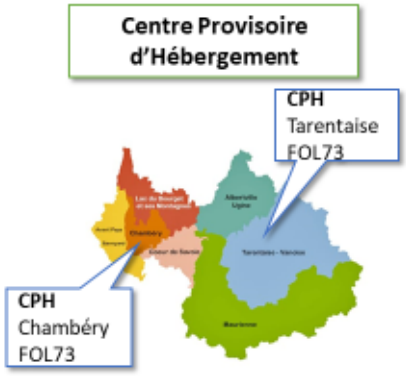

| Plateforme d'Accompagnements pour l'Intégration des Réfugiés de Savoie (P.A.I.R.S)<br>* Fiche détaillée du dispositif en annexe | |
|---|---|
| **Structure** | **Porteur de projet FOL74 - Consortium de 4 association (FOL74, AIDER, La SASSON, PSA Savoie )** |
| **Nature de l'action** | **Dispositif d'accompagnement global** |
| **Territoire concerné** | **Département de la Savoie** |
| **Objectif de l'action** | Accompagnement global à visée d'insertion professionnelle des Bénéficiaires de la Protection Internationale en Savoie |
| **Description de l'action** | Accompagnement des Bénéficiaires de la Protection Internationale dans leur insertion socio professionnelle sur la Savoie dans un parcours sans interruption axé autour de:<br>□ **L'emploi et l'accès aux droits**<br>□ **Le logement**<br>□ **La formation linguistique** |
| **Modalité d'entrée** | Orientation par tout partenaire de l'insertion socio professionnelle via une fiche d'orientation envoyée au CRSB PSA Savoie pour validation administrative<br>Entretien en commission entrée avec la FOL74 pour un diagnostic initial<br>Signature d'un contrat d'engagement de 6 mois renouvelable en présence de l'orienteur |
| **Public visé** | Personne + 16 ans Bénéficiaire de la Protection Internationale (réfugiés et Bénéficiaires de la Protection Subsidiaire) dans une démarche d'insertion professionnelle, résidant en Savoie |
| **Nombre de place** | Le dispositif est prévu pour accompagner 270 bénéficiaires sur 3 ans de septembre 2019 à août 2022 |
| **Durée** | Accompagnement de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois |
| **Contact** | Caroline LIOTHAUD FOL 74 : c.Liothaud@fol74.org<br>Isabelle MANTEL CRSB PSA Savoie : crsb@psa-savoie.com |

*** Fiche de présentation du dispositif en annexe page 72**

| SAS Réfugiés | |
|---|---|
| **Structure** | **LA SASSON - Service logement** |
| **Nature de l'action** | **Accompagnement vers et dans le logement des personnes BPI** |
| **Territoire concerné** | **Département de la Savoie** |
| **Objectif de l'action** | Permettre aux personnes BPI d'accéder à un logement dans le parc public |
| **Description de l'action** | Aider les personnes dans la recherche d'un logement adapté à leur situation, favoriser l'accès au droit commun.<br><br>Faciliter la compréhension du système administratif français, poursuivre les démarches liées au statut administratif<br><br>Accompagner vers l'emploi ou la formation, dans les démarches de scolarisation et le lien social<br><br>Prévention ou la gestion des incidents de parcours qui peuvent apparaitre durant cette période transitoire |
| **Modalité d'entrée** | Saisine auprès du SIAO pour une orientation en SAS Réfugiés |
| **Public visé** | BPI |
| **Nombre de place** | 25 logements |
| **Durée** | 18 mois au maximum (6 mois renouvelable 2 fois) |
| **Contact** | SIAO - Mme Corinne DUMAS c.dumas@siao73.com |

| Centre provisoire d'hébergement (CPH) | |
|---|---|
| **Structure** | **FOL73** |
| **Nature de l'action** | **Dispositif d'accompagnement global et d'hébergement** |
| **Territoire concerné** | **Tarentaise + Chambéry** |
| **Objectif de l'action** | Hébergement et Accompagnement social, à l'emploi, à la formation à la langue, aux soins et au logement |

| | |
|---|---|
| **Description de l'action** | Une équipe de professionnels assure :<br>□ L'accueil et l'hébergement<br>□ L'accompagnement linguistique, social, professionnel et juridique<br>des bénéficiaires de la protection internationale qu'ils hébergent, en vue de leur intégration. |
| **Modalité d'entrée** | Demande à formuler par les structures dédiés DA à l'OFII sur boite mail grenoble.cph@ofii.fr qui valide |
| **Public visé** | Bénéficiaires de la protection internationale ou parents d'enfants BPI en situation de vulnérabilité et manque d'autonomie avec une priorité pour les moins de 25 ans |
| **Nombre de place** | 60 places en Tarentaise avec 4 communes impliquées : Moûtiers, La Léchère, Aime la Plagne, Bourg Saint Maurice et 10 places à Chambéry au sein du FJT la Clairière<br>**10 places à venir (bassin chambérien)** |
| **Durée** | 9 mois renouvelables 1 fois pour 3 mois |
| **Contact** | Jonathan CHARRETIER : jcharretier@fol73.fr |

| **SPADA Prestation C** | |
|---|---|
| **Structure** | **ADDCAES** |
| **Nature de l'action** | **Dispositif d'accompagnement global** |
| **Territoire concerné** | **Département de la Savoie** |
| **Objectif de l'action** | Cette prestation consiste à orienter et accompagner les personnes bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire qui ne sont pas dans les structures dédiées asile et accompagner au préalable par la SPADA. La durée de l'accompagnement est de maximum 6 mois, à compter de la notification de la décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA. La SPADA doit orienter les Bénéficiaires vers un dispositif dédié si existant sur le territoire. |
| **Description de l'action** | □ Accompagnement global sur les premières démarches administratives.<br>□ Mise en relation avec l'OFII pour la signature du CIR<br>□ Ouverture des droits sociaux<br>□ Complétude de la fiche familiale de référence de l'OFPRA<br>□ Orientation vers les services de droits communs<br>□ Appui au dépôt de la demande de logement / hébergement, Orientation sur les CPH si nécessaire |
| **Modalité d'entrée** | Suite de l'accompagnement pour des personnes déjà domiciliées sur le service de la SPADA via leur demande d'asile s'il n'y a pas de dispositif dédié insertion réfugié. |

| | |
|---|---|
| **Public visé** | Toute personne demandeuse d'asile domiciliée sur la SPADA qui vient d'obtenir la protection internationale |
| **Nombre de place** | Non limité<br>39 personnes accompagnées sur 2021 |
| **Durée** | 3 mois renouvelables une fois |
| **Contact** | Adrien COSTAZ : asile@addcaes.org |

| **Service de suite ADOMA** | |
|---|---|
| **Structure** | **ADOMA** |
| **Nature de l'action** | **Dispositif d'accompagnement global** |
| **Territoire concerné** | **Bassin chambérien** |
| **Objectif de l'action** | Cette mission vise une insertion globale par le logement, l'emploi ou la formation professionnelle des Bénéficiaires d'une Protection Internationale relogés par Adoma dans les résidences sociales du bassin chambérien . |
| **Description de l'action** | Accompagnement global vers et dans l'emploi, vers et dans le logement, accès aux droits, à la santé, en général, toutes les questions d'insertion. |
| **Modalité d'entrée** | Orientation en interne de la structure ADOMA évolution prévue avec des orientations via le SIAO |
| **Public visé** | Personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale en difficulté d'insertion au sein des résidences ADOMA |
| **Nombre de place** | 40 places au total réparties sur 2 départements Savoie et Haute Savoie |
| **Durée** | 6 mois renouvelables |
| **Contact** | Najia AKLA : najia.akla@adoma.cdc-habitat.fr |

| **Coordination Santé BPI** | |
|---|---|
| **Structure** | **FOL73** |
| **Nature de l'action** | **Dispositif d'accompagnement à la santé** |
| **Territoire concerné** | **Département de la Savoie** |

| | |
|---|---|
| **Objectif de l'action** | Faciliter l'accès aux soins du public BPI |
| **Description de l'action** | □ Accompagnements individuels suivi sur une période reconductible de 3 mois<br>□ Temps collectifs en structure (organisation d'atelier santé ponctuel ou mensuel<br>□ Permanences sur rdv d'une demi-journée par semaine |
| **Modalité d'entrée** | Contact direct auprès de la référente |
| **Public visé** | Toute personne bénéficiaire de la protection internationale |
| **Nombre de place** | Pour le suivi santé :<br>□ File active de 5 personnes (liste d'attente possible) |
| **Contact** | Amira SAADI : asaadi@fol73.fr |

### 3.3.2 ACCOMPAGNEMENT A LA SORTIE DES STRUCTURES DEDIEES

Les structures d'accueil dédiées aux demandeurs d'asile font parties du Dispositif National d'Accueil. Elles hébergent et accompagnent les DA orientés par l'OFII suite au dépôt de leur demande d'asile.

Elles se déclinent en plusieurs dispositifs spécifiques classés en hébergement temporaire (HUDA/PRADHA) et pérenne (CADA) :

- Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'asile (PRADHA) accueille les demandeurs d'asile ayant formulé une demande et ceux ne l'ayant pas encore formellement enregistré.
  Mais également les personnes en procédure Dublin
- Hébergement d'Urgence pour demandeurs d'Asile accueille des DA en attente de places CADA ainsi que des publics dublinés en attente de requalification en procédure normale ou accélérée.
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile accueille des DA en procédure et les accompagnent jusqu'à son terme.

Théoriquement, elles diffèrent quant aux statuts des publics (avant dépôt d'asile et Dublin + DA en procédure pour le PRADHA, Dublin et DA en Procédure pour HUDA, uniquement DA en Procédure pour le CADA) et des transferts entre les structures temporaires vers la structure pérenne peuvent s'opérer. Dans les faits, elles prennent en charge les mêmes publics pour la durée de leur procédure d'asile et sont donc aussi dédiées à l'accompagnement des BPI vers l'intégration.

En effet, à l'obtention de la protection, les BPI sont maintenus dans les structures dédiées pour un délai maximum de 6 mois (3 mois renouvelables sur accord de l'OFII) afin de préparer leur sortie du dispositif (accès au logement et insertion socio-professionnelle).

En Savoie pour 2021, un peu moins de 20 % des effectifs de ces structures sont des BPI (source OFII), ce qui corrobore les indicateurs du CIR (20 % des 744 places d'accueil : 148).
Les structures dédiées DA accueillent des personnes en procédures d'asile dont certaines obtiennent la Protection Internationale. Celles-ci ont droit à se maintenir en structure pour un délai maximum de 6 mois (2 x 3mois avec accord de l'OFII) pour préparer leur sortie du dispositif. Les autres sont en cours de procédure et pour une petite part en fin de prise en charge suite au rejet de leur demande d'asile (délai de sortie 1 mois après rejet définitif de la demande)

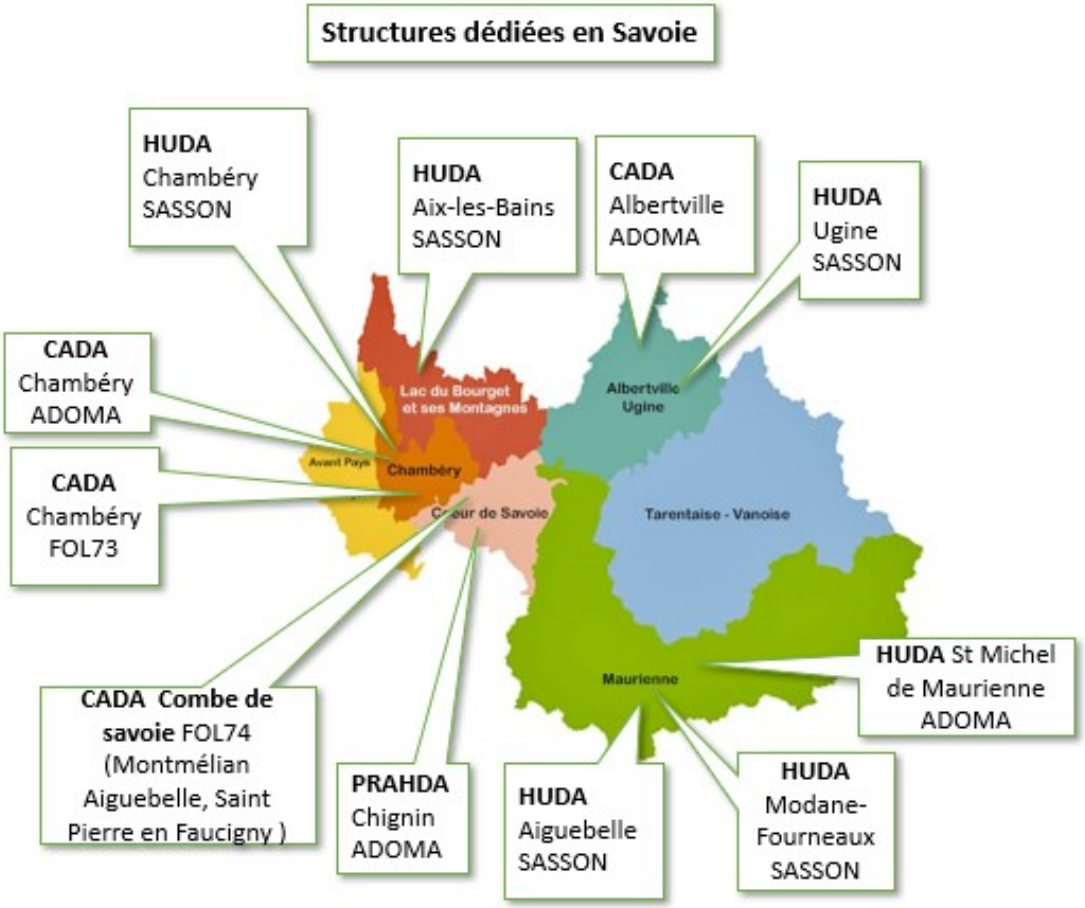


### 3.3.3 COORDINATION D'ACTEURS AUTOUR DU PUBLIC BPI

Des coordinations d'acteurs se sont mises en place depuis 2019, afin de faciliter l'intégration socioprofessionnelle et l'autonomie des publics BPI en Savoie. Elles réunissent les acteurs de terrain qui accompagnent de près ou de loin ces bénéficiaires.

| Coordination PAIRS | |
|---|---|
| **Structures** | **CRSB PSA Savoie** |
| **Nature de l'action** | **Coordination d'acteurs et du parcours d'intégration BPI au sein du dispositif** |
| **Territoire concerné** | **Savoie** |
| **Objectif de l'action** | Promotion du dispositif PAIRS73<br>Appui technique pour l'orientation des BPI sur un parcours adapté à leurs besoins<br>Crée des passerelles pour favoriser les liens entre les acteurs<br>Fluidifie les échanges d'informations<br>Facilite une meilleure connaissance du public BPI |
| **Description de l'action** | □ Participation à la dynamique d'instances multi-partenariales à l'échelle du département<br>□ Interventions au sein de structures et services<br>□ Animation de réseaux d'acteurs<br>□ Relais d'informations relatives au public BPI aux acteurs de l'insertion socio professionnelle<br>□ Cartographie et aide à la lisibilité de l'offre de formation favorisant l'emploi |
| **Public visé** | Acteurs socioprofessionnels du territoire de Savoie |
| **Contact** | Isabelle MANTEL CRSB PSA Savoie : crsb@psa-savoie.com |

| Coordination Santé BPI | |
|---|---|
| **Structure** | **FOL 73** |
| **Nature de l'action** | **Coordination d'acteurs** |
| **Territoire concerné** | **Savoie** |
| **Objectif de l'action** | Faciliter la prise en charge et la connaissance du public par le personnel de santé et faciliter le travail en réseau des acteurs sociaux |
| **Description de l'action** | □ Faciliter l'accès aux soins<br>□ Informer sur l'offre de soins du territoire,<br>□ Conseil et orientation<br>□ Mettre en lien les professionnels de santé sur le territoire |
| **Public visé** | Tous les acteurs du territoire en lien avec le public BPI |
| **Contact** | Amira SAADI : asaadi@fol73.fr |

| Plateforme BPI | |
|---|---|
| **Structures** | **ADDCAES ET CRSB PSA Savoie** |
| **Nature de l'action** | **Coordination d'acteurs de terrain** |
| **Territoire concerné** | **Savoie** |
| **Objectif de l'action** | Réunir les acteurs de terrain afin de (mieux) se connaître, d'échanger sur les pratiques d'accompagnement envers les publics BPI et de mettre en place un espace commun de discussions et d'échanges. |
| **Description de l'action** | □ Rencontres thématiques tous les 2-3 mois<br>□ Intervention de partenaires extérieurs<br>□ Promotion d'actions nouvelles et soutien des actions existantes<br>□ Veille et diffusion d'information |
| **Public visé** | Acteurs de terrain du territoire de Savoie |
| **Contact** | Emilie VERDU ADDCAES :emilie.verdu@addcaes.org<br>Isabelle MANTEL CRSB PSA Savoie : crsb@psa-savoie.com |

## 3.4 – CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DU DROIT COMMUN PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

Cette cartographie est détaillée en 6 domaines:

- Accès aux droits et insertion sociale,
- Formation linguistique,
- Insertion professionnelle,
- Logement,
- Mobilité,
- Santé

### 3.4.1 ACCES AUX DROITS – INSERTION SOCIALE

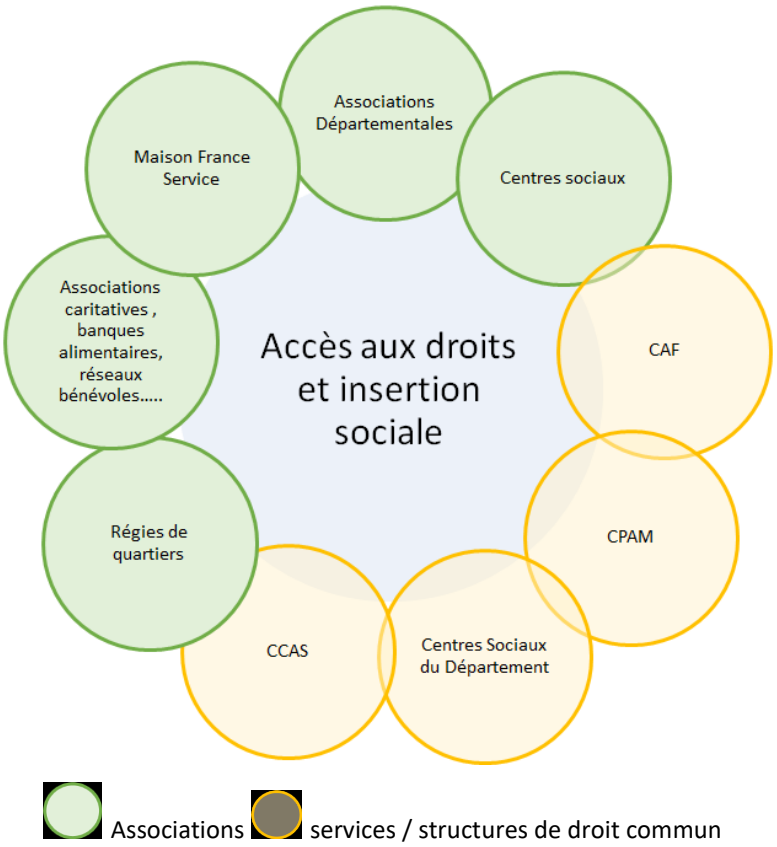


Les structures et les services du droit commun sont présents sur tous les bassins du territoire de la Savoie pour une prise en charge de l'accès aux droits (prestations sociales et familiales, aide au logement, droit santé, aides financières…).

Sur le Bassin chambérien, il est à noter une prise en charge spécifique des bénéficiaires RSA isolés par le CCAS.
Sur les territoires ruraux, il existe des Maisons France Services qui centralisent certains services de droit commun.
Le réseau associatif est également présent sur tous les territoires : ACA à Aiguebelle, La Partageraie à Saint Pierre d'Albigny, le centre social Mosaîca à St Michel de Maurienne, ACM à moutiers, le Secours Catholique sur Chambéry, des structures de proximité qui travaillent avec les structures dédiées qui accompagnent les demandeurs d'asile, pour apporter des réponses en matière de:

- Secours et assistance: alimentation, habillement, soutien social
- Permanences d'accompagnement aux démarches administratives
- Médiation numérique
- Sorties culturelles, lien social

Une association départementale l'ADDCAES (Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie) a pour objet de soutenir, de mettre en

œuvre, de développer des actions afin de contribuer à l'intégration des immigrés et de leurs familles, à l'accès aux droits et à l'égalité des chances.

Elle contribue fortement à une meilleure connaissance du public BPI et de ses problématiques sur tout le territoire en apportant :

- De la formation des acteurs et journées d'études et de la mise en réseau
- Des permanences d'information juridique en droit des étrangers et en droit international de la famille
- Des interventions en interprétariat

Par ailleurs, il existe une plateforme numérique sur le territoire de la Savoie permettant aux professionnels de partager, d'orienter les usagers vers le "bon" acteur, de construire un réseau commun. La cartographie des lieux de médiations numériques Mednum73 est accessible à tous.
A noter qu'il y a une entrée possible selon les compétences linguistiques des personnes.
Ces informations peuvent être retrouvées sur le site mednum : https://mednum73.fr/?PagePrincipale

### 3.4.2 LA FORMATION LINGUISTIQUE

Les réfugiés ont besoin d'acquérir des compétences linguistiques. Pour présenter une photographie des actions, nous proposons de présenter deux étapes principales du parcours du BPI.
Tout d'abord les actions sociolinguistiques, puis dans un second temps, les actions linguistiques à visée professionnelle.

#### 3.4.2.1 LES ACTIONS LINGUISTIQUES POUR L'INSERTION SOCIALE

- **Le contrat d'intégration républicain (CIR)**

En Savoie, deux organismes de formation sont mandatés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

- Une formation civique est proposée pour les 4 journées par l'organisme Nepsod à Chambéry.
- Les formations linguistiques du parcours CIR sont mises en place par l'IFRA sur les différents bassins du département.

L'atteinte du niveau A1 est obligatoire et les personnes étrangères doivent réaliser un parcours linguistique entre 100 et 600 heures suivant leur niveau pour l'obtenir.

Les formations pour atteindre le A2 ou B1 ne sont pas obligatoires (les personnes doivent en faire la demande). Des groupes sont mis en place avec un minimum de 8 personnes. Ces parcours sont très courts et très rares en Savoie.
Ces formations mobilisent les personnes plusieurs jours par semaine (semi-intensif/intensif).

- **Les ateliers socio linguistiques**

Les Ateliers socio linguistiques (ASL) sont mis en œuvre par plusieurs associations sur tout le territoire (AGIR ABCD, Secours catholique, Centres sociaux, MSAP…).
Les ASL et autres actions OFII...) sont répertoriés sur la page : https://parlera.fr/wp/cartographie-linguistique/
Le CRSB soutient ainsi le réseau d'Ateliers sociolinguistiques en Savoie qui regroupe une quarantaine d'actions menées par des bénévoles.
Ces ateliers permettent aux participants de faire du lien social, de se familiariser avec la langue. Ils offrent en général une demi-journée d'activité par semaine.

- **L'OEPRE**

Le dispositif national « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Elèves (OEPRE) » est déployé sur deux territoires en Savoie : Albertville et Chambéry.
Il propose des ateliers de 1 à 2 heures par semaine au sein d'un établissement scolaire, pour mieux accompagner la réussite scolaire de leur enfant par une meilleure connaissance du système scolaire de la langue.

- **Les parcours FLI (Français Langue d'Intégration)**

BLE met en œuvre un parcours pour les primo-arrivants de 3 fois 3 heures par semaine sur 3 mois à l'automne, qui est une première marche pour un premier accès à l'autonomie, une dynamique grâce à l'apprentissage linguistique.
GO ON propose une action spécifique à destination du public femme appelée « Autonomie femmes », entre octobre et mars, pour favoriser l'intégration grâce à la formation linguistique, l'accès au numérique et aux codes sociaux.
Les informations peuvent être retrouvées sur le site parlera.fr – dans l'onglet Formation Chambéry – actions linguistiques insertion pro.

#### 3.4.2.2 LES ACTIONS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE

- **FLE et emploi**

« Améliorer sa pratique du français pour l'emploi » est une action qui vise à outiller linguistiquement des personnes primo-arrivantes (hors pays tiers de l'Union Européenne) pour se saisir d'opportunités d'emploi dans des métiers en tension de recrutement. AIDER met en œuvre 2 sessions à Chambéry et 1 session à Albertville ; ces sessions ont lieu à l'automne.

- **Les formations pour les demandeurs d'emploi**

Pôle emploi finance des parcours de formation avec la préparation au DELF et le passage du DELF tout public (DELF A1 à B2). En Savoie, un groupement solidaire d'organismes (IFRA, AIDER et GRETA) met en œuvre ses parcours. Des parcours sont proposés à Aix Les Bains, Albertville, Chambéry, Montmélian, Moûtiers et Saint Jean de Maurienne.

- **Entreprise**

Des formations sont proposées par les entreprises ou les SIAE, via leur OPCO, afin de permettre la montée en compétences linguistiques de leurs salariés pour favoriser le repérage dans l'environnement professionnel, la tenue du poste ou encore permettre la polyvalence au sein de la structure.
Ces formations mobilisent en général les salariés un jour par semaine pendant 3 à 4 mois.

- **Pour les jeunes**

L'école de la deuxième chance propose au public BPI, un renforcement linguistique tout au long du parcours de formation. (*lien du site http://www.e2c73.com/ )*
La Garantie jeune propose parfois un renforcement linguistique en amont du parcours part le dispositif PIAL.

### 3.4.3 ACCOMPAGNEMENT INSERTION PROFESSIONNELLE ET PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

- **Les principaux acteurs du droit commun**

Les Missions Locales Jeunes et Pôle Emploi sont présents sur toute la Savoie.
Un travail a été mené pour nommer des référents spécifiques pour les primo arrivants au sein de chaque antenne.

Sur le bassin chambérien, dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, un service de la mission locale, Amplitude, accompagne des publics jeunes et adultes bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ou dans leur parcours vers l'emploi.

Pour le public jeune, les MLJ proposent un accompagnement spécifique : la garantie jeune.
Dans le cadre du PACEA, le public jeune accompagné par le dispositif PAIRS73 peut bénéficier d'une allocation temporaire (montant maximum 500 €).

- **L'insertion par l'activité économique et le parcours de professionnalisation**

Plus d'une trentaine de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont présentes sur le territoire.

Certaines structures sont membres du réseau USIE 73. Il s'agit d'un réseau qui mutualise les actions en matière de formation et d'emploi des salariés. C'est un collectif de 25 SIAE qui mutualise des actions en faveur de la formation et de l'emploi des salariés en insertion de Savoie. Un répertoire des acteurs de l'insertion en Savoie est en cours d'actualisation par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Savoie (DDETS-PP 73).

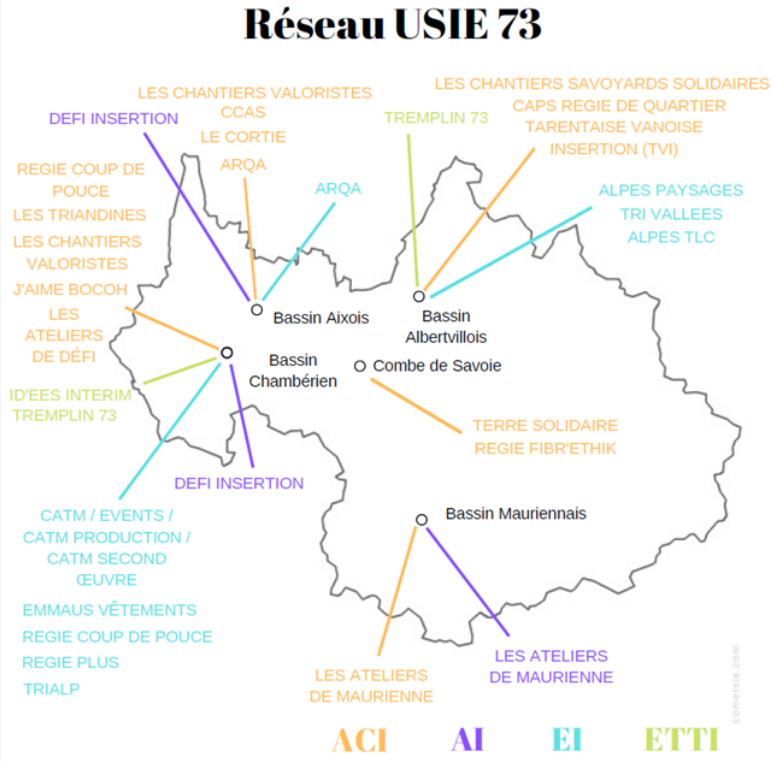


https://www.demain.life/membre/usie-73/

La Plateforme de l'inclusion, Dispositif de l'état est une plateforme numérique qui permet de mettre en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs solidaires (entreprises, associations…).
Ce service facilite la mise en relation des personnes les plus éloignées de l'emploi avec les employeurs solidaires (SIAE, GEIQ, EA et EATT) et les accompagnants (orienteurs et prescripteurs habilités).
Il offre aux utilisateurs un outil mutualisé pour simplifier les procédures, fluidifier les parcours d'insertion entre professionnels et renforcer la qualité de l'accompagnement des personnes.

Dix GEIQ interviennent actuellement en Savoie. Un GEIQ des métiers du numérique est en cours. Il est à noter que ceux qui interviennent sur le territoire n'y sont pas forcément implantés.

### 3.4.4 LE LOGEMENT

Pour les personnes BPI, il existe en Savoie un service intégré de l'accueil et de l'orientation SIAO pour simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement porté par la SASSON.
Il permet de centraliser les demandes d'hébergement ou logement pour toutes situations d'urgence et d'insertion.

Le département de la Savoie recense plusieurs structures/dispositifs permettant de répondre aux besoins de logement des personnes BPI : Du logement de droit commun avec des bailleurs publics ou privés, du logement accompagné ou de l'hébergement.

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2020-2024, la DDETS-PP 73 a établi un guide des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné en Savoie actualisé en Juin 2021 (CF ANNEXE).

### 3.4.5 LA MOBILITE

On recense en Savoie deux acteurs de la mobilité:

- L'association Wimoov
- L'Agence Eco-mobilité.

L'Agence Eco-mobilité intervient à travers 5 missions: mobilité jeunes, salariés, mobilité solidaire, services et animation vélo, projets innovants.

L'association Wimoov accompagne les publics vers une mobilité autonome et responsable, avec l'action "être mobile sur son territoire ".
*Un résumé de l'action page 8 via ce lien :*
*https://parlera.fr/wp/wp-content/uploads/2022/02/Panorama-Bassin-chamb%C3%A9rien-15-02-2022.pdf*

Le département est doté de la **Plateforme WIN**, plateforme de mobilité Région AURA, gérée par Wimoov. Accessible via une prescription dématérialisée, elle permet d'offrir aux usagers un parcours mobilité accompagnement physique et individualisé

### 3.4.6 LA SANTE

Outre les dispositifs de soin du droit commun, différents acteurs offrent des prises en charge spécifiques.

L'**ADDCAES** propose un lieu d'écoute et de soutien pour les personnes en situation interculturelle, assuré selon les problématiques par une équipe de psychologues.

Le **Réseau Intermed** (association Loi 1901), créé par ADOMA en 2008, est présent sur le département de la Savoie. Il met en œuvre des réponses adaptées et diversifiées auprès des personnes les plus isolées et les plus vulnérables, présentant des pathologies et problématiques complexes de santé et de lien social.

L'association **Respect 73** travaille en réseau pluridisciplinaire autour de l'accompagnement à la santé des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité. Dans ce cadre, en lien avec l'ADDCAES, un recueil de témoignages sur la santé des migrants a été réalisé.
*Recueil accessible via le lien [https://www.respects73.fr/document/sante-et-acces-aux-soins-des-migrants-quen-disent-ils/](https://www.respects73.fr/document/sante-et-acces-aux-soins-des-migrants-quen-disent-ils/)*

Par ailleurs, il existe des outils facilitant la communication entre les professionnels de la santé et les personnes BPI notamment:

- ISM Corum : possède un département interprétariat
- Traduc'med : Outil d'aide pour la prise en charge médicale des patients migrants *(lien http://www.traducmed.fr/ )*

# IV. ANALYSE DES FORCES ET FAIBLESSES

## 4.0 – SYNTHESE

**Le réseau d'acteurs et la dynamique partenariale**

Le paysage partenarial de la Savoie présente l'avantage de disposer de structures implantées de longues dates et habituées à travailler ensemble sur le terrain dans une relation de confiance dans toutes les composantes de l'intégration. Deux associations départementales sont ressources et expertes sur les problématiques du droit des étrangers et de l'orientation en savoirs de base.

Par ailleurs des coordinations d'acteurs favorisent l'intégration sociale et professionnelle du public BPI en fluidifiant les échanges d'information, en facilitant une meilleure connaissance du public et en créant des passerelles. Il est à noter une présence discontinue des centres sociaux départementaux au sein des rencontres de la plateforme BPI, acteurs de terrain en première ligne après le passage de dispositifs dédiés au droit commun. Ceci n'est aucunement lié à un manque d'intérêt, mais par une multiplicité de leurs missions, et un manque de temps. Il conviendra de prendre cet élément en considération dans la poursuite de l'animation de cet espace et d'aller les rencontrer pour connaître leurs besoins.

Les services du département et de l'Etat sont accessibles et disponibles pour échanger avec les structures agissant sur l'intégration du public BPI. Suite à la crise sanitaire, les dynamiques engagées

par la mise en place de groupes de travail dans le cadre de la stratégie départementale d'intégration des BPI ont été mises en veille, fragilisant les liens entre les instances de terrain et les acteurs institutionnels.

**L'accès aux droits**

L'accompagnement des bénéficiaires en matière d'accès aux droits nécessite une connaissance aigüe des problématiques de ce public et une relation de confiance installée. Il est à noter que si l'accompagnement à l'accès aux droits des publics étrangers est bien maîtrisé par l'ensemble des acteurs du droit commun, cela n'est pas toujours le cas, avec le public BPI qui a ses propres spécificités, une maîtrise de la langue qui nécessite souvent de l'interprétariat et un manque de connaissance des codes socioculturels. Ces caractéristiques sont à contrario le quotidien des professionnels de l'accompagnement et des dispositifs dédiés. Ainsi la sortie de ces dispositifs peut engendrer pour le public des difficultés de maintien des droits.

**L'insertion professionnelle**

Les Bénéficiaires de la Protection Internationale sont inscrits dans les services pour l'emploi : pôle-emploi, mission locales. Via l'accord cadre du ministère de l'intérieur et l'OFII qui a pointé l'insertion des publics primo-arrivants, dont les BPI font partis comme une priorité.

Sur le territoire de la Savoie, il existe un bon partenariat entre ces structures et les dispositifs dédiés à l'insertion des BPI qui facilitent leur parcours.

L'insertion professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale est progressive :

□ Le 1er accès à l'emploi :

→Les emplois proposés par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) constituent souvent une 1ère marche vers l'emploi. Sur le territoire de la Savoie il existe un travail partenarial de proximité entre les acteurs de l'insertion et ces structures.

→Des offres d'emploi dans les secteurs en tension (bâtiment, restauration.),.

Ces emplois sont souvent précaires de par le statut du contrat (CDDI…) ou de par leur durée (CDD de moins de 6 mois…) et nécessitent des prérequis indispensables (niveau de français, mobilité…)

□ Pour une intégration professionnelle durable, il est important de consolider ces parcours dans l'emploi afin d'éviter des ruptures dans l'intégration. Importance de continuité d'accompagnement sur tous les champs de l'insertion : apprentissage linguistique, logement et accès aux droits. Nécessité de valoriser les capacités et les compétences professionnelles acquises, faciliter l'accès à la formation qualifiante et professionnalisante (mise à niveau linguistique et formation pré-qualifiante)

La stabilité dans l'emploi, au-delà des compétences et de l'accès à la formation est aussi conditionnée par une situation résidentielle stable et plus globalement un travail avec le BPI sur tous les champs de l'intégration.

**Le logement**

En ce qui concerne le logement, les échanges réguliers entre le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation et la DDETS-PP favorisent la résolution de situations complexes.

Sur le département de la Savoie, différentes possibilités d'hébergement existent et correspondent à des besoins différents (hébergements d'urgence, hébergements d'insertion et de stabilisation, hébergements spécialisés).

Les Bailleurs Sociaux remplissent largement l'attribution de logements aux personnes BPI :

□2020 : 80 logements attribués par les bailleurs sociaux du département au profit de BPI pour un objectif de 64 (soit 148 %)

□2021 (au 30/11/2021) : 85 logements attribués par les bailleurs sociaux du département au profit de BPI pour un objectif de 80 (soit 106 %)

Circulaire du 24/08/2020 relative au relogement des BPI,

Cependant les freins cumulés du public BPI en termes de précarité économique, d'intérêt géographique vers le bassin Chambérien et l'évolution de leur statut familial (pouvant passer d'une personne seule à une famille nombreuse suite à la réunification familiale) ralentissent l'obtention d'un logement pérenne.

**La formation linguistique**

Dans le cadre de son intégration et de l'accès à l'autonomie, le public BPI a, à disposition, différents dispositifs pour accéder à l'apprentissage du français. Sur le territoire de la Savoie, il existe, de manière concomitante, des formations linguistiques pour l'insertion sociale, des formations linguistiques à visée professionnelle ainsi qu'un accompagnement global à l'insertion des réfugiés.

Dans un 1er temps, l'obtention du statut de la protection internationale donne lieu à une formation obligatoire pour les personnes de niveau infra A1 dans le cadre du CIR (OFII).

Ensuite, selon les objectifs de la personne, son statut, son niveau de départ, sa disponibilité (personnelle, emploi…), il peut s'orienter vers différents dispositifs, avec des bénévoles ou des professionnels, à temps plein ou partiel, diplômant ou non.

Globalement, le manque de réponse (en dehors de l'OFII) concerne les publics en situation d'analphabétisation et tout débutant.

Hormis les ASL, seules les formations financées par le BOP 104 ("FLI" mises en œuvre par BLE ou "FLE et EMPLOI" réalisées à Chambéry et Albertville par AIDER) sont ouvertes sans prérequis de niveau linguistique. Cela représente 4 sessions au total qui ont lieu sur le dernier trimestre de l'année.

Les formations AFC dans le cadre du PIC ont un prérequis A1.1.

On observe également le bien fondé des formations intensives ou semi intensives permettant une réelle immersion linguistique et donc un apprentissage concret et rapide.

L'expérience de PAIRS prouve qu'un référent de parcours linguistique permet pour les participants, d'optimiser les solutions d'apprentissage, en positionnant, en formant sur les ateliers permanents et en orientant avec précision sur les différents dispositifs au moment adéquat pour l'apprenant.

**Santé et accès aux soins**

Au-delà de l'ouverture des droits en matière de santé, réalisée au préalable par les acteurs des accompagnements dédiés, des structures et des dispositifs spécifiques permettent de faciliter l'accès aux soins du public BPI en informant sur l'offre de soin du territoire, en mettant en lien les professionnels de santé pour améliorer la prise en compte des spécificités du public BPI par les acteurs de santé.

En revanche, la prise en charge des troubles psychologiques récurrents au sein du public BPI liés à leur situation d'exil est encore insuffisante, par manque de dispositifs spécifiques sur le territoire de la Savoie.

De manière générale, la saturation des services médicaux ne permet pas toujours la prise en charge rapide de nouveaux publics.

**La mobilité**

Pour faciliter le retour à l'emploi, le territoire de la Savoie est doté d'une plateforme proposant un diagnostic et un accompagnement personnalisé autour de la mobilité pour le public en insertion socioprofessionnelle.
Néanmoins, les accompagnements sont restreints à certains lieux du département, ce qui peut rendre difficile l'adhésion du public.
Des outils adaptés ont été élaborés pour accompagner les publics étrangers et notamment le public BPI : supports simplifiés, consignes reformulées…, dont disposent les structures telles que Wimoov et éco mobilité. La savoie étant un territoire rural peu desservi par les transports en commun, l'usage d'un véhicule est souvent obligatoire pour aller vers l'emploi. Or, les démarches pour reconnaître le permis de conduire obtenu dans le pays d'origine sont complexes et le délai d'un an est souvent trop court pour la reconnaissance du document.

**Aspects transversaux des différentes composantes de l'intégration**

La problématique de mobilité lorsque les publics sont sur des territoires ruraux et le manque de solutions de garde d'enfants restent communes à l'ensemble des dispositifs.

Les acteurs des différentes composantes de l'intégration doivent tenir compte des difficultés périphériques et des situations personnelles complexes qui peuvent altérer la disponibilité des publics accompagnés, ce qui demande parfois du temps et engendre une durée de prise en charge conséquente, qu'il est nécessaire d'intégrer dans les parcours d'accompagnement.

## 4.1 – PARTENARIAT

### 4.1.1 DES STRUCTURES STABLES QUI SE CONNAISSENT

94,5 % des partenaires interrogés mènent leurs actions en partenariat quel que soit le domaine d'intervention et plus de 85 % sont satisfaits de ces relations partenariales.

Que ce soit dans le cadre d'une orientation, d'un accompagnement de parcours, de passage de relais, de la mise en place d'une action, chacun utilise, lorsqu'elles existent, les ressources de son territoire et identifie les dispositifs spécifiques et les structures expertes dans la prise en charge des problématiques BPI.

La stabilité des équipes, la facilité de communication et la notion de petit territoire ont été régulièrement mentionnées lors des entretiens.
Il en ressort une confiance entre structures, une proximité entre professionnels qui facilitent les échanges d'informations, la réactivité d'interventions et des i*nitiatives possibles….*

### 4.1.2 DES DYNAMIQUES D'ACTEURS LOCAUX SPECIFIQUES BPI QUI FAVORISENT LEUR INTEGRATION

- **DISPOSITIF PAIRS** ** FICHE DETAILLEE DU DISPOSITIF EN ANNEXE PAGE 67*

La Plateforme d'Accompagnements pour l'Intégration des Réfugiés de Savoie (PAIRS73) : Force de se connaître et d'avoir des interlocuteurs financeurs disponibles en proximité, les structures n'hésitent pas à innover dans des projets communs pour favoriser l'intégration du public BPI.
C'est ainsi que des structures locales, reconnues par les partenaires et expertes dans le champ l'insertion professionnelle du logement, du linguistique, et du maillage d'acteurs ont été sollicitées et ont su mettre à profit leur complémentarité pour proposer en Consortium un dispositif d'accompagnement global adapté au territoire de la savoie en 2019 dans le cadre du PIC national.
Le projet retenu, ils ont pu dès le démarrage de leur action avoir la confiance des partenaires orienteurs, puis adapter et réajuster lors de communications de proximité, les modalités de fonctionnement de leur dispositif et ainsi, au fil du temps, élargir le repérage et l'orientation du public BPI.
Nous verrons dans les prochains paragraphes les bénéfices de cette action expérimentale dans l'intégration du public BPI dans le domaine de l'emploi, du logement et de l'accès à la langue, et les limites rencontrées.

### □ UNE COORDINATION D'ACTEURS DE TERRAIN : PLATEFORME BPI

Lors de la mise en place de la plateforme PAIRS73, l'ADDCAES (Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie), forte de son expérience d'animation de plateforme pour les acteurs de terrain intervenant dans l'accompagnement des demandeurs d'asile, a sollicité le CRSB afin de conjuguer leurs compétences et proposer une dynamique équivalente au profit de l'intégration du public BPI.
L'objectif de cette coordination est de réunir les acteurs de terrains afin de (mieux) se connaître, d'échanger sur les pratiques d'accompagnement des publics BPI et de mettre en place un espace commun de discussions et d'échanges.

Des partenaires des différentes composantes de l'intégration sont régulièrement présents.
Certains sont déjà experts dans le domaine de l'accompagnement BPI, d'autres sont sur une fonction d'accueil tout public, de service de droit commun.
Les acteurs interrogés ont fait part de leur intérêt pour :

- Venir valoriser leurs actions, initiatives locales
- Partager et trouver de l'information
- Échanger autour de leur pratique d'accompagnement.

Ils se confrontent au travers de ces rencontres aux particularités, aux étapes à mener, aux difficultés à lever sur le parcours des BPI de l'obtention de son statut à son intégration dans le droit commun.
Un questionnaire a été envoyé afin de récolter l'intérêt des participants, la plus-value de cette action et les perspectives d'évolution.

Il en ressort que:

- L'action répond à des besoins non couverts par d'autres espaces de travail entre partenaires et permet l'échange de pratiques pour favoriser l'intégration de ces publics sur notre territoire.
- Les partenaires apprécient le travail de veille qui est mené et l'envoi d'informations relatives au public BPI.
- Une envie d'évolution vers :
  - Mise en place de groupes de travail spécifiques
  - Création d'un outil numérique collaboratif, contribuera par ailleurs à harmoniser l'accompagnement dans le parcours du public BPI, élément essentiel pour faciliter leur intégration socioprofessionnelle en France.

Il est à noter une présence discontinue des centres sociaux départementaux, au sein des rencontres de la plateforme BPI, acteurs de terrain en première ligne après le passage de dispositifs dédiés au droit commun. Ceci n'est aucunement lié à un manque d'intérêt mais par une multiplicité de leurs missions, et un manque de temps. Il conviendra de prendre cet élément en considération dans la poursuite de l'animation de cet espace et d'aller les rencontrer pour connaître leurs besoins.

- **CPH DE LA FOL 73**

Le chef de service confirme l'efficacité du partenariat local qui a permis de mettre en place des actions adaptées au public BPI.
Exemples:

- Mise en place spécifique de formations linguistiques dans le cadre du CIR avec l'IFRA à Moutiers.
- En lien avec les acteurs de santé de Tarentaise dans le cadre des rencontres des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Un projet novateur a pu être mis en place pour tout le département: la coordination santé des BPI.

- **LA COORDINATION SANTE BPI**

Un poste à mi-temps autour de la mise en œuvre diagnostique et expérimentale d'une coordination santé des BPI soutenu par le département de la Savoie et piloté par la FOL73 a pu se mettre en place fin 2020 grâce à l'expérience transférée du CPH sur sa connaissance des acteurs et des processus de l'accès aux soins.
Grâce à son partenariat local, du travail en réseau des partenaires santé via les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) et son intégration dans la dynamique des rencontres organisées via la plateforme BPI, cette coordination a pu rapidement engager des actions et être identifiée par une multitude d'acteurs sur tout le territoire de la Savoie.
Nous verrons dans la partie dédiée à la Santé les forces et les limites. (cf fiche action page 21)

- **SERVICE DE SUITE ADOMA, DEPUIS 1ER DECEMBRE 2021**

Le service de suite ADOMA est un Accompagnement global des BPI au sein des résidences sociales de Chambéry : accompagnement vers et dans l'emploi, vers et dans le logement, accès aux droits, à la santé, en général, toutes les questions d'insertion.

Les BPI accompagnés par le service de suite ADOMA seront tous logés au sein de résidences sociales ADOMA (Chambéry et Annecy) avec la possibilité de maintenir l'intervention d'Intermed au sein des résidences.

Ces Dispositifs sont complexes à mettre en œuvre pour les personnes BPI de moins de 25 ans peu autonomes (mention positives pour les CPH et les missions locales qui font un travail positif au profit de ce public).

- **SPADA DE L'ADDCAES**

La SPADA accompagne les BPI qui n'ont pas pu être pris en charge par des structures du dn@ ou qui étaient hébergés durablement chez des tiers pendant la procédure d'Asile. La durée de l'accompagnement est de 6 mois, à compter de la notification de la décision positive de l'OFPRA ou de la CNDA. La SPADA doit orienter les Bénéficiaires vers un dispositif dédié si existant sur le territoire.

Cette accompagnement permet à ceux qui sont hors des structures dédiées Asile d'avoir un soutien dans leurs démarches d'inscription dans le droit commun et leurs parcours d'intégration. Il s'agit donc

du public qui a été le moins pris en charge par le Dispositif National d'Accueil. S'ils n'ont pas l'appui d'un réseau personnel (que nous pouvons cependant supposer pour ceux qui sont hébergés durablement), ces BPI demandent donc un accompagnement renforcé à mettre en regard avec les moyens prévus pour la prestation C.

Cette année 2021, 39 BPI ont été suivis par l'ADDCAES. En rapprochant, ce nombre des CIR ASILE 2021 (185), nous pouvons extrapoler, d'une part que 80 % des BPI en Savoie sont hébergés en structures dédiées Asile, qui s'imposent donc comme partenaires incontournables d'un dispositif d'intégration, et d'autre part que les besoins d'accompagnement renforcé des 20 % de BPI hors structure doivent pouvoir être pris en compte.

### 4.1.3 DES REPRESENTANTS DES FINANCEURS ACCESSIBLES ET DISPONIBLES ET DES INSTANCES INSTITUTIONNELLES FACILITANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS

Plusieurs acteurs interrogés nous ont fait remonter qu'il leur était facile de communiquer avec les services du département et de l'État. Ils apprécient une interface humaine et à l'écoute.
Plusieurs partenaires ont fait référence à des dynamiques institutionnelles qui ont été mises pour mieux connaître et répondre aux besoins d'intégrations du public BPI. Plus précisément, ils ont mentionné les rencontres engagées sur 2018-2019 dans le cadre de la stratégie départementale d'intégration des BPI.

En effet, la DDCSPP, la DIRECCTE, le Conseil Départemental ont impulsé des rencontres réunissant tous les acteurs de l'intégration autour de 5 priorités : l'emploi, logement, maîtrise linguistique, accès aux droits, intégration.
Celles-ci ont permis à chacun de s'approprier la problématique du public BPI, de mieux connaître les actions existantes pour ces publics et de travailler ensemble sur les constats et réfléchir sur des pistes d'amélioration.

De même, dans le cadre des dynamiques portées par l'État, une instance d'orientation des réfugiés s'est constituée afin d'examiner les situations des personnes Bénéficiaires d'une Protection Internationale (réfugiés, personnes sous protection subsidiaire) les plus vulnérables ou nécessitant un accompagnement particulier. Regroupant les partenaires du logement et de l'accompagnement, cette cellule a permis une meilleure communication et coopération pour apporter des solutions de suite de parcours pour les BPI.

Ces rencontres ont été mises en veille suite à la crise sanitaire. Ces dynamiques manquent actuellement sur le territoire. En effet, sans leur fonctionnement, les initiatives locales, les coordinations d'acteurs, le travail en réseau restent cloisonnés dans leur fonctionnement et deviennent une instance de concertation propre sans coopération des acteurs institutionnels.

### 4.1.4 DES EXPERTS RESSOURCES POUR L'ACCES AUX DROITS ET CONNAISSANCE DES PUBLICS…

- **ADDCAES**

Outre les dispositifs spécifiques BPI nommés ci-dessus, la plupart des acteurs interrogés ont relevé l'expertise de l'ADDCAES dans ses formations sur le droit des étrangers, ses apports juridiques concernant le public BPI, son service d'interprétariat et sa mission ressource et de mise en réseau auprès du public et des acteurs.
Il a cependant été mentionné par les acteurs interrogés la disparition de certains services, faute de financement ou de cahier des charges trop restreints et la difficulté de prise de relais par les services de droit commun faute de compétences spécifiques.

- **CRSB-PSA SAVOIE**

Le CRSB a également été identifié comme lieu ressources sur les problématiques linguistiques, l'aide à l'orientation et sur le maillage d'acteurs autour du dispositif PAIRS73, des ateliers sociolinguistiques et plus généralement des dynamiques partenariales locales.
Les acteurs interrogés ont cependant mentionné le manque d'un accueil dédié directement au public qui permettrait de mieux évaluer le niveau linguistique et l'orienter de façon plus efficace.

## 4.2 – ACCES AUX DROITS / INSERTION PROFESSIONNELLE

### 4.2.1 L'ACCES AUX DROITS

A l'obtention de la Protection, les personnes "entrent dans le droit commun", mais l'accès aux droits se fait de manière progressive et par étapes successives avec pour chacune un délai important, (acte de naissance de l'OFPRA pour la délivrance du titre de séjour, carte vitale…).
En termes de publics, les structures du droit commun ne distinguent pas les BPI des autres usagers.
La relation directe de l'usager avec les différentes administrations peut se révéler difficile voire impossible, selon le niveau de communication et d'information ou de connaissance du système, sans un accompagnement (interprétariat et médiation).

La plupart de ces démarches se fait de manière dématérialisée et nécessite bien souvent un accompagnement de l'usager selon son degré d'autonomie.

Les structures du droit commun font remonter qu'un accompagnement spécifique BPI lève un bon nombre de ses difficultés et se révèle nécessaire pour un accès effectif aux différents droits des bénéficiaires de la protection.

### 4.2.2 L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les bénéficiaires de la protection internationale ont le droit de travailler et 90 % déclarent vouloir travailler.

L'insertion professionnelle des Bénéficiaires de la Protection Internationale se fait par étapes :

- Inscription SPE (service pour l'emploi : Pôle-emploi, Cap emploi, missions locales jeunes)
- Accès 1er emploi
- Intégration professionnelle durable

80 % des BPI sont inscrits dans les agences du SPE (Pole emploi Mission locale jeunes).
Au travers de la loi du 10 septembre 2018 n°2018-778 le gouvernement a fait de l'insertion professionnelle des primo arrivants une priorité. Il a abouti à la signature d'un accord cadre en faveur de l'insertion socio professionnelle des primo-arrivants, qui a été signé le 1er mars 2021 entre le ministère de l'intérieur, l'OFII, L'APEC, CAP EMPLOI, POLE emploi et l'union nationale des missions locales.

L'accord cadre prévoit 3 axes de coopération :

- Renforcer la connaissance réciproque des offres de service des partenaires et partager les expertises ;
- Articuler les actions des signataires du présent accord cadre, aux niveaux national et local, en faveur de l'emploi,
- Assurer une meilleure prise en compte des caractéristiques des bénéficiaires et fluidifier les parcours d'orientation et d'insertion professionnelle.

Ces services de l'emploi ne distinguent pas le public BPI des primo-arrivants cependant ils sont confrontés aux mêmes difficultés que les structures accès aux droits dans l'accompagnement de ce public.
Plusieurs interventions ont eu lieu au sein des services de l'emploi pour la présentation du dispositif PAIRS73 et le travail d'articulation des professionnels avec les agences de pôle emploi, de la mission locale, organismes de formation sur le territoire.
Ces présentations de proximité au sein des équipes de professionnels permettent de travailler immédiatement :

- Les liens et le cadre à mettre en place afin d'assurer une harmonie dans le parcours des personnes accompagnées et dans le travail partenarial de chaque professionnel en amont durant et/ou en aval du dispositif.
- Des outils se mettent petit à petit en place tels que :
  - Référents réfugiés au sein des MLJ et agences pôle emploi
  - Participation à des instances multi-partenariales sur le département (ex CTA...)

Les professionnels de l'accompagnement entretiennent des liens étroits avec les acteurs du service public de l'emploi et de la formation.
Par exemple un partenariat a été formalisé avec les agences de pôle emploi de Chambéry.

Une référente pôle emploi est en lien avec l'équipe de la FOL74 pour le suivi des bénéficiaires PAIRS73 : information des personnes concernées, positionnement en formations, résolution de difficultés administratives...
Ce partenariat est primordial pour faciliter les parcours professionnels

- **L'accès à l'emploi et à la formation :**

  - Les Structures d'insertion : (ACI, EI, ETTI, AI) sont nombreuses sur le territoire et un nombre important de bénéficiaires de la protection y travaillent. En effet, elles répondent aux besoins d'une grande partie des bénéficiaires (non maîtrise de la langue Français, frein à la mobilité, absence d'expérience professionnelle en France, diplôme non reconnus).

Ces structures qui proposent un accompagnement pour les personnes éloignées de l'emploi font remonter des difficultés liées aux spécificités du public BPI (statut administratif, méconnaissance du monde du travail, accès aux droits, difficultés d'accès à la formation qualifiante...)

  - Les employeurs du droit commun recrutent le public BPI notamment sur des secteurs en tension (bâtiment, agriculture selon les territoires locaux) et adaptent les pré requis pour faire face au sous-emploi.

Ces emplois en main d'œuvre directe sont souvent précaires au niveau du contrat (intérim, CDD courte durée)

  - Accès à la formation qualifiante et professionnalisante :
    - Bien que les personnes ont le souhait de se former et d'apprendre un métier en France, l'accès à la formation professionnelle peut se révéler difficile du fait des prérequis demandés. L'accès à la qualification nécessite souvent une orientation sur la formation linguistique et savoirs de base même pour le public francophone.
    - Les GEIQ qui proposent des parcours de professionnalisation font valoir un prérequis niveau B1 en langue.

Les secteurs qui recrutent sur le département de la Savoie concernent plus particulièrement le secteur des services (65 %) dont l'hébergement (27 %) et la restauration, mais aussi le secteur du commerce (15 %), la construction (8 %) et l'agriculture (7 %). Source pôle emploi

Les professionnelles du dispositif PAIRS73 ont fait un travail de communication et de relations partenariales avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique (SIAE, GEIQ) :

- En participant à des rencontres partenariales telles que CTA sur les différents territoires du département
- En organisant des rencontres de proximité avec les professionnels (ex rencontre avec le GEIG industrie et inter pro, avec des agences intérim)
- Lien avec les employeurs pour assurer un suivi dans l'emploi, recherche de lieu de stage
- Une rencontre a eu lieu l'équipe MELT (Mon Emploi Lyon Turin) pour le projet Lyon Turin

Le programme HOPE : « Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi », piloté par l'Etat en partenariat avec l'OFII, propose un parcours global d'insertion pour les réfugiés vers l'emploi, le

logement et l'autonomie. Le programme prend bien en compte les besoins spécifiques des BPI cependant il n'est pas présent en Savoie mais uniquement sur l'Isère et Drôme.

### 4.2.3 LES CONSTATS

**Forces :**

- Politique nationale en faveur de l'insertion professionnelle des primo-arrivants (signature accord-cadre SPE-OFII)
- Bonne dynamique partenariale entre les différents acteurs de l'insertion professionnelle, droit commun et structures dédiées BPI.
- Situation économique favorable du territoire pour un accès au 1er emploi
- Tous les acteurs de l'emploi (employeurs, SPE dispositifs dédiés) s'accordent sur les atouts du public en termes de motivation, disponibilité et envie d'intégration professionnelle rapide.
- Présence de dispositifs d'accompagnement global renforcés spécifiques BPI :
  - À visée professionnelle : PAIRS
  - CPH, CADA, HUDA, PRAHDA
- Orientation possible sur parcours HOPE

**Faiblesses:**

- Emplois précaires : contrat CDDI, CDD de moins de 6 mois, Intérim, contrats saisonnier
- Difficulté d'accès à l'emploi stable (manque de qualification)
- Difficulté d'accès à la formation professionnelle et à la validation des compétences (absence de diplôme ou diplômes non reconnus) cf chiffres CIR : 70 % des signataires n'ont pas de diplôme
- Liens partenarial avec les employeurs du droit commun à développer
- Risque de rupture de parcours à la sortie des structures dédiées ou à la fin de l'accompagnement PAIRS73 (arrêt d'un contrat qui peut fragiliser l'accès au logement par exemple et rupture des droits)
- HOPE n'est pas présent en Savoie
- Temporalités inégales entre les différentes dimensions de l'insertion : accès au 1er emploi - apprentissage de la langue jusqu'au B1 - obtention d'un logement

## 4.3 – LE LOGEMENT

Les personnes relevant de la protection internationale accueillies sur le territoire de la Savoie peuvent bénéficier, dès la régularisation de leur statut de solutions de logement de droit commun, de logement accompagné ou d'hébergement suivant les difficultés rencontrées.

### 4.3.1 LOGEMENT DE DROIT COMMUN

- **Les Bailleurs Publics :**

La Savoie recense 10 bailleurs publics sur son territoire qui permettent à des personnes BPI d'accéder à un logement de droit commun :

- CRISTAL HABITAT
- SAVOISIENNE HABITAT
- OPAC DE LA SAVOIE
- ICF
- SEM4V
- SEMCODA
- SOLLAR
- CDC HABITAT Social
- Immobilière Rhône Alpes
- HALPADES

Pour ce faire, une demande de logement unique doit être déposée en ligne auprès d'un bailleur social. Un numéro unique de demande de logement sera alors attribué au BPI.
Le dossier ne pourra être traité par le bailleur public que lorsque l'ensemble des pièces du dossier sera réuni (CF ANNEXE 2)
Cela nécessite pour le BPI une compréhension du dispositif du logement social et une autonomie dans toutes ces démarches.

- **Les Bailleurs Privés :**

Toute personne peut solliciter une agence immobilière ou louer un logement par l'intermédiaire d'un bailleur privé.
Ce type de relogement concerne peu de personnes accompagnées. Le plus grand frein étant de pouvoir garantir le paiement du loyer et le 1er mois de cautionnement.

### 4.3.2 LOGEMENT ACCOMPAGNE

Le logement accompagné permet aux personnes BPI une 1ère étape vers le logement autonome.
Les structures dédiées sollicitent le SIAO pour une orientation vers les différents dispositifs de logement accompagné.

- SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation)

Le SIAO est un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement. Il est issu d'une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées, initiée par le ministère en charge des politiques sociales et du logement : « la refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (AHI) ».
Les opérateurs de cette plateforme numérique sont des prescripteurs habilités par convention.

L'ensemble des structures dédiées (HUDA, CADA…) ont conventionné avec le SIAO afin d'envoyer les demandes, d'évaluer les situations et établir des préconisations d'orientation.

Le concept de logement accompagné s'applique à un nombre diversifié de logements :

- Logement location – sous-location bénéficiant d'une aide au logement temporaire (ALT),
- Intermédiation locative (IML) en sous-location ou mandat de gestion,
- Résidences sociales, avec ou sans spécificité foyer de jeunes travailleurs (FJT)
- Pensions de famille

Ces logements accompagnés correspondent, sauf exception, à des solutions temporaires qui doivent déboucher à terme sur du logement de droit commun. Le public BPI doit être solvable.

Les personnes BPI occupants ces logements, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation (bail ou titre d'occupation) avec garantie de maintien dans les lieux et bénéficient des aides au logement (APL ou AL). Les occupants des logements peuvent bénéficier des aides du FSL pour l'accès et/ou le maintien dans le logement.

### 4.3.3 L'HEBERGEMENT

Sur le département de la Savoie, différentes possibilités d'hébergement existent et correspondent à des besoins différents.

- **Hébergement d'urgence :**

L'hébergement d'urgence est une structure d'hébergement permettant une mise à l'abri immédiate et offrant des prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale et une orientation vers un professionnel ou une structure susceptible d'apporter à la personne l'aide justifiée par son état.

- **Hébergement d'insertion et de stabilisation**

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

- **Hébergement spécialisé**

Il regroupe les activités d'hébergement à destination des publics en situation particulière : personnes victimes de violences intrafamiliales, personnes souffrant de maladies psychiques ou somatiques.

Pour accéder au logement accompagné ou à l'hébergement, une saisine auprès du SIAO doit être effective.

### 4.3.4 LES CONSTATS

□ **Les forces :**

Les différents partenaires du territoire en matière de logement s'accordent à dire que des relations de confiance sont installées entre eux et avec le public accompagné.
De plus, les différents professionnels rencontrés ont une bonne connaissance du public.
Les échanges avec la DDETS-PP73 et le SIAO facilitent la résolution de situations complexes.
Les bailleurs sociaux du territoire remplissent leur rôle de relogement du public BPI au regard des attendus de l'état (soit 80 ménages par an).
Il est important de souligner que les personnes accompagnées ayant un statut BPI possèdent de nombreux atouts leur permettant d'atteindre les objectifs fixés :

- Motivation pour apprendre la langue
- Mobilisation dans leur parcours d'insertion
- Implication dans les accompagnements proposés
- Soucieux des démarches administratives
- Envie d'acquérir une autonomie dans les démarches
- Public désireux d'une amélioration de leur situation sociale
- Solidarité communautaire et entraide

La proposition d'hébergement diffus est propice à une évaluation en milieu ordinaire et facilite le développement de l'autonomie des personnes accompagnées.
Les Bailleurs Sociaux remplissent largement l'attribution de logements aux personnes BPI (Selon la circulaire du 24/08/2020 relative au relogement des BPI)

- 2020 : 80 logements attribués par les bailleurs sociaux du département au profit de BPI pour un objectif de 64 (soit 148 %)
- 2021 (au 30/11/2021) : 85 logements attribués par les bailleurs sociaux du département au profit de BPI pour un objectif de 80 (soit 106 %).

□ **Les faiblesses :**

- Les **ressources** restent le plus grand frein à l'accès ou au maintien dans le logement.
- La succession d'**emplois précaires** ne permet pas l'accès au logement de droit commun ou son maintien dans celui-ci.
  Ce frein est davantage marqué pour les **jeunes de moins de 25 ans** n'accédant pas au RSA et étant ainsi dépourvus de ressources.
- La **typologie des familles** (personne seule ou famille nombreuse) est également la cause du délai d'attribution de logements sociaux. En effet, le parc public ne dispose pas suffisamment de logements de type studio ou F1 ou F4/5.
- En cause également de la non attribution de logement social : la **mobilité** et le choix d'installation des familles. En effet, la grande majorité des personnes accompagnées veut s'installer sur l'agglomération de Chambéry.
  Les territoires disposant de logements vacants (Tarentaise, Maurienne, Combe de Savoie et Avant Pays Savoyard) semblent peu attractifs pour les personnes accompagnées.

- La **réunification familiale** est à l'origine de nombreux refus d'attribution de logements auprès de bailleurs sociaux. En effet, dès l'arrivée de membres de la famille, celles-ci doivent pouvoir attester d'un titre de séjour. Or, le délai d'obtention de ce document prend parfois plusieurs mois ou années. Ainsi, des familles sont sans autre solution que le SAS réfugiés.
- D'après le retour des partenaires interrogés, une difficulté réside également dans le fait de devoir dynamiser les personnes accompagnées après **la longue attente en structures dédiées**.
- L'accès au logement de droit commun requiert **une temporalité** qui peut différer fortement de l'accompagnement socioprofessionnel. En effet, pour une demande de logement sur le bassin Chambérien, la moyenne d'attente d'un logement varie entre 18 et 24 mois et parfois davantage. Cette réalité est à prendre en compte dans l'accompagnement dans le cadre d'un dispositif où plusieurs partenaires interviennent.
- Plusieurs partenaires du territoire indiquent un manque de solutions/logements/hébergements en sortie de structures dédiées pour un **public déjà en insertion professionnelle**.
- La **barrière de la langue** reste encore un frein important dans la compréhension des démarches administratives liées au logement.
- Les **parcours traumatiques** vécus sont à l'origine de problèmes de santé mettant en difficulté la personne accompagnée à entrer en logement autonome.

## 4.4– LE LINGUISTIQUE

### 4.4.1 LES FORMATIONS LINGUISTIQUES POUR L'INSERTION SOCIALE

Comme évoqué plus haut, les personnes BPI ont à leur disposition sur la Savoie différents dispositifs leur permettant d'accéder à l'apprentissage du français pour faciliter leur insertion sociale et gagner en autonomie dans leurs démarches du quotidien.

- **L'OFII**

Permet dans le cadre du parcours CIR une formation linguistique obligatoire pour les personnes de niveau infra A1 qui est mis en œuvre par l'IFRA. Cette formation se déroule sur les communes d'Albertville, Chambéry, Moûtiers, Saint Jean de Maurienne.
Ces parcours sont très modulables et s'adaptent aux besoins des personnes (Des parcours de 100 et jusqu'à 600 heures pour les personnes en situation d'alphabétisation)
Des tests ont lieu à mi-parcours pour vérifier l'atteinte du niveau A1 et donc la sortie de formation le cas échéant.
Le délai d'attente peut être parfois long après l'obtention du statut et parfois la convocation intervient alors qu'un emploi et/ ou autre formation sont en cours.
La mobilisation des personnes est parfois longue (selon le nombre d'heures), ce qui peut rendre les situations personnelles compliquées étant donné que les personnes ne peuvent pas travailler pendant ce temps-là.

Les sessions sont moins fréquentes sur les territoires ruraux.
Les interlocuteurs OFII pour les formations sont Eloïse SANCHES (OFII Grenoble) et Lydia LAUER SCIRRA pour leur mise en œuvre par l'IFRA.

- **Diverses associations ou centres socioculturels proposent des ateliers sociolinguistiques qui permettent en plus des apports linguistiques, du lien et des rencontres.**

L'accueil, en entrées et sorties permanentes, permet une réponse immédiate, lorsque des places sont disponibles. La saturation des places étant une problématique que l'on retrouve à différents endroits du territoire, le manque de moyens humains limitant parfois le nombre d'accueils possibles.
Il n'y pas de prérequis en termes de niveaux, les personnes maîtrisant très peu la langue française peuvent donc accéder à ces ateliers.
Les modalités peuvent être en individuel ou groupes.
La faible intensité des prises en charge peut être, soit un avantage lorsque les personnes sont peu disponibles, ou un inconvénient lorsque cela ne correspond pas à leurs besoins.
Les BPI ont également souvent l'urgence de travailler pour avoir des ressources et ces formations ne sont pas rémunérées.

Il est à noter que la plupart de ces actions sont animées par des personnes bénévoles

- **Aussi, le CRSB PSA Savoie dans le cadre de ses missions propose :**
  - Des temps de professionnalisation
  - Des échanges de pratique
  - Des rencontres thématiques avec des partenaires

Si le CRSB PSA SAVOIE dans le cadre de ses bilans d'activités reconnaît la richesse de ces ASL pour l'intégration du public dans son espace social et dans son environnement linguistique, il constate un manque de moyens humains et financiers pour assurer un travail partenarial dans l'harmonisation des parcours des publics accueillis. De plus, quand, au sein des structures il existe un référent professionnel de l'action ASL, celui-ci n'est pas un spécialiste du linguistique et le temps dédié à cette mission est peu conséquent.
Afin de faciliter la lisibilité des actions ASL et le travail inter-partenarial entre structures le CRSB PSA Savoie, dans sa mission d'articulation du réseau des ASL de Savoie a mis en place un outil collaboratif en lien avec les structures porteuses permettant de connaître la situation de chaque action. Cet outil en ligne permet de connaître :

  - Le nombre de places disponibles
  - L'existence d'une liste d'attente
  - La recherche de nouveaux bénévoles
  - Les thématiques spécifiques travaillées (code de la route, public alpha)
  - Les liens partenariaux avec les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel

- **L'OEPRE**

Le dispositif de l'Education nationale OEPRE, mis en œuvre sur Albertville (contact : Madame Laurence PAGA-GUERRA : ce.0730904L@ac-grenoble.fr) et Chambéry, permet aux parents de se mettre en lien avec le système éducatif, de se familiariser avec des personnes, des lieux qu'ils appréhendent parfois. Ce dispositif reste encore peu connu des possibles bénéficiaires en Savoie. Le coordinateur du dispositif de Chambéry, Monsieur Arnaud ANSELME (coordorep.chambery@ac-grenoble.fr) a évoqué sa volonté

de travailler sur une meilleure identification de l'action en participant à la dynamique des réseaux d'acteurs autour du public BPI et de l'offre Savoirs de Base.

- **Parcours F.L.I**

En 2021, le parcours FLI (Français Langue d'Intégration) a été proposé à l'automne par l'association BLE, dispositif réservé aux primo arrivants hors pays tiers de l'union européenne.
Cette formation permet également d'acquérir les bases du français pour l'autonomie dans la vie quotidienne et sociale et est ouverte aux personnes sans prérequis de niveau.

L'action « spéciale femmes » : « Autonomie femmes » a également été mise en place dans le cadre du BOP 104 régional par l'organisme de formation GO ON en 2021 sur l'apprentissage du français et l'utilisation du numérique.

Ces formations financées par la DDETSPP peuvent avoir lieu en amont ou en aval des formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR et viennent la préparer ou la renforcer.
Cependant, elles n'ont lieu qu'une fois par an en Savoie sur Chambéry, en fin d'année (les notifications d'attribution de ces appels à projet arrivant en fin de 1er semestre).

### 4.4.2 LES FORMATIONS LINGUISTIQUES A VISEE PROFESSIONNELLE

Des formations préparant à l'insertion professionnelle via l'apprentissage de la langue française sont également proposées en savoie pour les publics d'origine étrangère.

- **La formation FLE et EMPLOI**

C'est une action qui vise à outiller linguistiquement des personnes primo-arrivants (hors pays tiers de l'Union Européenne) qui souhaitent rapidement aller à l'emploi. Cette formation précisément à visée professionnelle est mise en œuvre par AIDER uniquement, sur Chambéry et Albertville.

  - Savoir se présenter personnellement et professionnellement, savoir prendre un rendez-vous et savoir s'y rendre sont les thématiques abordées.
  - Travail sur le CV,
  - Présentation des secteurs en tension, enquêtes métiers et recherches de stages, ou période d'immersion en entreprise sont les activités réalisées sur ces formations.

Elles sont donc en lien direct avec l'emploi.
L'intensité (18h par semaine) permet à la fois une bonne immersion et de la disponibilité pour le stagiaire en parallèle.
Ces formations financées par la DDETS-PP73 peuvent avoir lieu en amont ou en aval des formations linguistiques de l'OFII dans le cadre du CIR et viennent la préparer ou la renforcer.
Ces formations ont également lieu une fois par an à l'automne (les notifications d'attribution de ces appels à projet arrivant en fin de 1er semestre)

- **DELF**

Formations intensives de préparation au DELF tout public, financées par Pôle Emploi, se déroulent dans plusieurs villes en Savoie (Chambéry, Aix les Bains, Montmélian, Albertville, Moutiers et St Jean de Maurienne) Formations multi niveaux, elles permettent de préparer le DELF TP A1, A2, B1 ou B2.
Ces formations, avec au minimum 30 heures d'enseignement par semaine, sont rémunérées pour, notamment, permettre aux demandeurs d'emploi d'être entièrement disponibles pour les apprentissages. Les personnes non disponibles à temps plein sur la semaine ne peuvent y accéder.
L'intensité de la formation permet une réelle et significative immersion linguistique.
Ces formations sont diplômantes. Un prérequis de A1.1 est exigé, ce qui ne permet pas l'accueil des tous débutants.
En Savoie, il n'y a pas de formation DILF ou DELF PRO et donc pas de période d'immersion en entreprises prévue dans le parcours.
L'offre de formation en 2020 et 2021 a permis des réponses régulières, mais une baisse significative au 1er trimestre 2022.
Aujourd'hui en Savoie, les organismes prestataires sont bien connus et travaillent en bonne collaboration avec les référents Pôle emploi.

- **Entreprise**

En ce qui concerne les formations linguistiques pour les salariés, elles sont proposées par les entreprises et mises en œuvre en Savoie, en 2021, par AIDER, Educalis et le Greta :

Contacts :
- AIDER - Claire Fleutot- claire.fleutot@aider73.fr
- EDUCALIS - Valérie Robin - v.robin@educalis.fr
- GRETA - Sylvie Couval - sylvie.couval@ac-grenoble

Ces formations peuvent être du FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) ou contextualisés au regard du secteur professionnel ou du métier de la personne ; ce qui donne du sens et facilite ainsi les apprentissages.
Sur ces actions, le partenariat fort avec les entreprises et la richesse du tissu local sont à souligner.

- **Les jeunes**

L'E2C et les Missions Locales peuvent aussi proposer des réponses pour les jeunes d'origine étrangères en amont des dispositifs de droit commun.
La prise en charge de l'E2C (remise à niveau et stages en entreprise, mais aussi hébergement, et formation linguistique) permet un accompagnement global de ces personnes.
Les difficultés rencontrées sont surtout au niveau de la durée de validité des titres de séjour comparée à la durée des formations proposées ; ce qui nuit à la mobilisation dans les apprentissages et l'engagement dans l'emploi.
Suivant le niveau des personnes entrées dans le dispositif, un besoin d'interprétariat peut s'avérer lors de certains entretiens.

### 4.4.3 UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL A L'INSERTION DES REFUGIES : PAIRS

Ce dispositif mis en œuvre en Savoie depuis septembre 2019 permet une prise en charge globale des personnes pour favoriser leur insertion professionnelle en leur apportant un accompagnement

socioprofessionnel, un accompagnement au logement et un parcours linguistique (positionnement, référence du parcours linguistique avec orientation vers les formations de droit commun et/ou les ateliers linguistiques PAIRS)

Chaque personne entrée dans le dispositif est positionnée linguistiquement. Un compte rendu détaillé reprend la situation personnelle et professionnelle, les langues parlées, la scolarité suivie, le niveau linguistique dans les 4 compétences (compréhension orale et écrite, production orale et écrite) et les préconisations de parcours linguistique pour chaque bénéficiaire.

PAIRS73 offre aux participants, des ateliers de formation sans prérequis linguistiques. Ces ateliers sont multiniveaux (formation individualisée).
La flexibilité des parcours d'apprentissage répond aux besoins des personnes : les ateliers linguistiques à visée professionnelle sont en entrées et sorties permanentes et proposés quotidiennement. Les personnes peuvent cumuler emploi, formation à temps partiel, OFII, stages, etc…., et l'apprentissage de la langue française.
Des interruptions et reprises de parcours sont également possibles lorsque la deuxième activité ne permet pas ou plus de disponibilité. A contrario, l'irrégularité des effectifs sur les ateliers entache parfois la dynamique de groupe.

La prise en charge multimodale et le travail en consortium permet une connaissance et un suivi précis des parcours ; les contenus linguistiques sont donc contextualisés et adaptés à cette progression.

Dès que cela est possible, les participants sont orientés vers les formations de droit commun : FLE et emploi, FLI, Préparation au DELF tout public…

La difficulté première reste la temporalité (parcours de 6 mois renouvelable). En effet, l'apprentissage de la langue pour des personnes parfois totalement débutantes demande un temps certain en amont d'un accompagnement ou d'un positionnement sur un emploi et un parcours dure donc en moyenne 18 mois.

A retenir sur l'ensemble des actions et dispositifs pour le public BPI :
Les formateurs doivent tenir compte, des difficultés périphériques et des situations personnelles complexes des stagiaires, qui peuvent altérer la disponibilité pour les apprentissages.
A l'issue des formations, les personnes souhaitent souvent poursuivre leurs apprentissages et ont, comme seule réponse, les ateliers sociolinguistiques, ce qui ne correspond pas toujours à leurs attentes (intensité, durée, professionnalisme…).

## 4.5– LA MOBILITE

La problématique de mobilité pour l'accès à certaines actions lorsque les publics sont sur des territoires ruraux et le manque de solutions de garde d'enfants restent communes à l'ensemble des dispositifs sur ce territoire.

Une autre problématique, également souvent retrouvée, est le décalage possible entre les orientations réalisées et les objectifs de ces actions ainsi que l'hétérogénéité des publics, qui suivant les structures, peut être difficile à gérer.

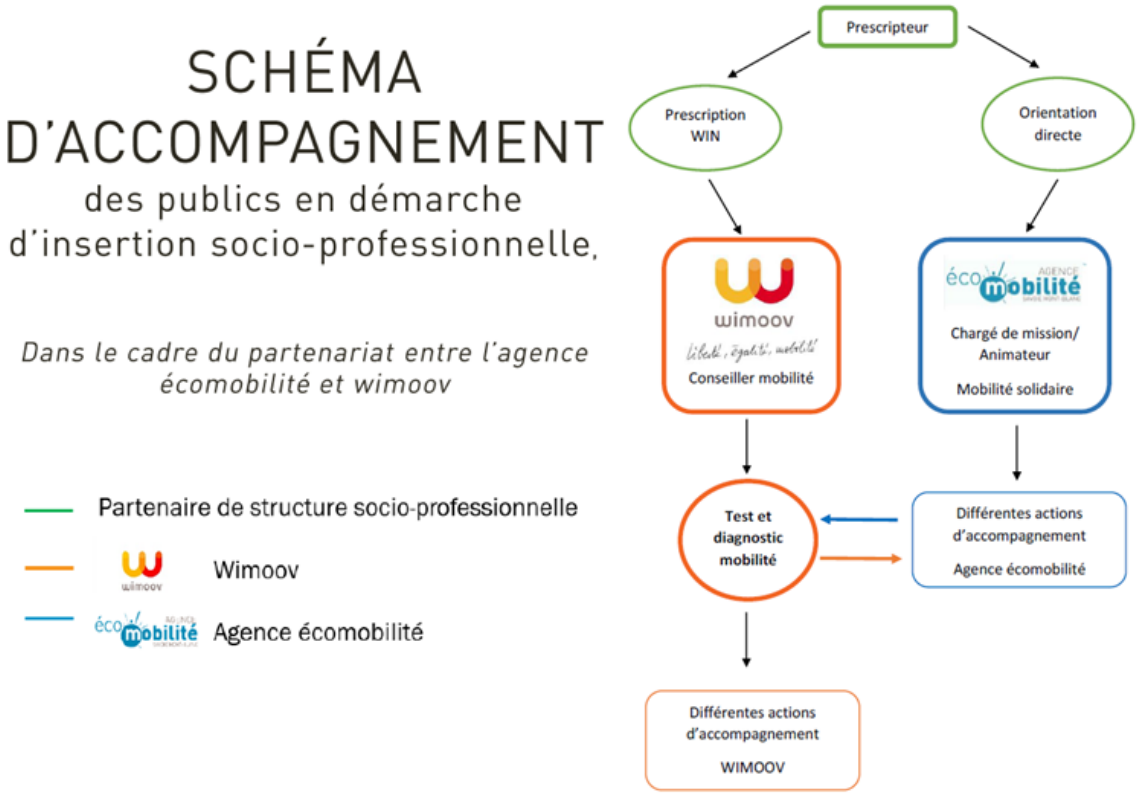


- **La plateforme WIN**

La plateforme offre au public en insertion professionnelle un diagnostic avec un accompagnement physique et individualisé pour faciliter l'entrée/le retour dans l'emploi. Un conseiller mobilité accompagne les bénéficiaires tout au long de leur parcours mobilité.

- **La mobilité solidaire de l'Agence Eco-mobilité**

L'agence propose des ateliers à partir des représentations personnelles et sociales des personnes pour s'approprier d'autres solutions de déplacement. Ceux-ci s'adressent tant pour les bénéficiaires que pour les acteurs socio-professionnels.

Certains professionnels de ces deux structures ont été sensibilisés à la problématique linguistique et interculturelle des publics. Ils ont développé une approche adaptée pour accompagner les publics étrangers et notamment le public BPI : supports simplifiés, consignes reformulées…
Si la plateforme Win est accessible à tout public du département, ses services ne sont pas représentés systématiquement sur tous les bassins du territoire. Ceci oblige le public à se déplacer au siège. Des acteurs socio-professionnels ont fait l'incohérence d'orienter du public peu mobile vers des services éloignés de leur zone d'habitation. L'association Wimoov, de par sa restructuration, souhaite déployer des solutions locales.

Pour l'Agence Eco-mobilité, faute de financement, ses lieux d'intervention sont limités. L'Agence réalise un travail auprès des collectivités pour s'implanter sur tout le territoire de la Savoie.

Les acteurs socio-professionnels interrogés sur les territoires ruraux ont fait part de la nécessité d'avoir bien souvent l'usage d'un véhicule et donc la possession d'un permis de conduire pour aller vers l'emploi.
Pour le public BPI, possédant un permis de conduire dans son pays d'origine , il est possible d'utiliser ce titre pendant un an à compter du 1er récépissé
(*source : http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/Diel%20kits/O-DIEL-Fiche%20m%C3%A9mo%205%20kit%20acc%C3%A8s%20aux%20droits.pdf*)

Les démarches pour échanger, par la suite, ce titre contre un permis de conduire français sont complexes et pas toujours réalisables (délais court, démarches administratives complexes, ralentissement parfois de la procédure lié à la suspicion de faux permis suivant le pays d'origine, non reconnaissance du permis de conduire …).

## 4.6 – L'ACCES A LA SANTE

Comme énoncé plus haut, une coordination santé à vue le jour fin 2020 à titre diagnostique et expérimentale afin de :

- D'éviter le renoncement aux soins des publics BPI en facilitant l'accès aux démarches administratives et la prise en charge précoces des pathologies chroniques et des affections transmissibles
- Améliorer la prise en compte des spécificités du public BPI par les acteurs de santé
- Faciliter les orientations vers les services et organismes de prise en charge
- Lever les obstacles linguistiques et permettre l'accès aux soins

La chargée de mission interrogée dans le cadre de l'enquête a mis en avant l'efficacité et la rapidité de liens entre les différents professionnels grâce à l'habitude de travail en réseau et à la facilitation des acteurs pour rendre visible cette nouvelle mission.
Ainsi les permanences d'écoute, d'accompagnement et de suivi ont été facilement repérées par les acteurs et le public.
Des liens rapides ont pu se mettre en place avec la CPAM et aboutir à un conventionnement pour faciliter les traitements des demandes et difficultés administratives via un interlocuteur unique pour tout ce qui concerne les dossiers des publics BPI, via le service d'accès aux droits aux soins et à la santé Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Savoie.
Néanmoins elle a pu constater des difficultés encore à lever avec les professionnels de santé pour ce qui concerne :

- Le manque de dispositifs spécifiques pour la prise en compte des troubles psychologiques
- Le manque de professionnel et la saturation des services pour la prise en charge d'un nouveau public car ils répondent déjà à de l'urgence
- Des difficultés de prise en charge du public BPI liées à la complexité de la transmission d'informations médicales entre le secteur social et médical dans le contexte de la confidentialité et du secret médical
- Le manque d'utilisation du dossier médical partagé

Plusieurs acteurs de l'insertion professionnelles lors des rencontres organisées par la plateforme BPI ont fait également remonter.

- Le manque de traduction au sein des dispositifs de soins et d'accompagnement des BPI, malgré la convention passée entre l'Agence Régional de Santé et la médecine de ville et l'hôpital
- La contrainte d'être présent lors des rendez-vous médicaux du public BPI face à la réticence du corps médical de prendre en charge des patients non francophone.

Au regard de son expérimentation, la coordination santé spécifique BPI a réajusté ses missions pour cette nouvelle année de fonctionnement pour proposer des accompagnements individuels de public et des temps collectifs en structure. Ainsi sera proposé sur le territoire :

- Une constitution d'une file active de 5 personnes accompagnées sur une période

- Reconductible de trois mois - liste d'attente possible
- Une possibilité d'organiser chez les partenaires un atelier santé ponctuel ou mensuel sur projection
- Une permanence de rencontre des patients d'une demi-journée par semaine sur rdv

### 4.7 – LIEN SOCIAL

Lors des échanges avec les différents partenaires de l'action sociale, centre sociaux et associations, il a pu être recensé quelques actions autour de la parentalité, des sorties culturelles et de loisir, de temps de convivialité.
Il a été difficile de savoir si le public BPI était intégré à ces actions. En effet, comme il a été souligné auparavant la plupart des structures ne distinguent pas le public BPI du public étranger.
Néanmoins, par le biais d'actions plus spécifiques et notamment les ASL, il a été relevé qu'un lien se créait entre les bénévoles et les personnes BPI et qu'il pouvait se continuer au-delà de l'atelier.
Il a été de même mentionné au travers des acteurs impliqués au sein du réseau des demandeurs d'asile et plus particulièrement par le Secours Catholique qu'un lien se tisse en amont de l'obtention du statut entre les bénévoles et les personnes demandeurs d'asile et perdure par la suite.

Il est donc important de souligner la richesse du réseau de bénévoles qui contribue à l'intégration citoyenne des personnes BPI.

## V. LES PRECONISATIONS POUR LE PROGRAMME AGIR

En appui avec les pistes d'amélioration énoncées par les acteurs interrogés et à la lumière des échanges du Consortium et de l'analyse présentée dans ce document, il convient de formuler les préconisations pour le déploiement opérationnel du dispositif AGIR sur le territoire de la Savoie.

### 5.0 – SYNTHESE DES PRECONISATIONS

**Représentation graphique des préconisations**

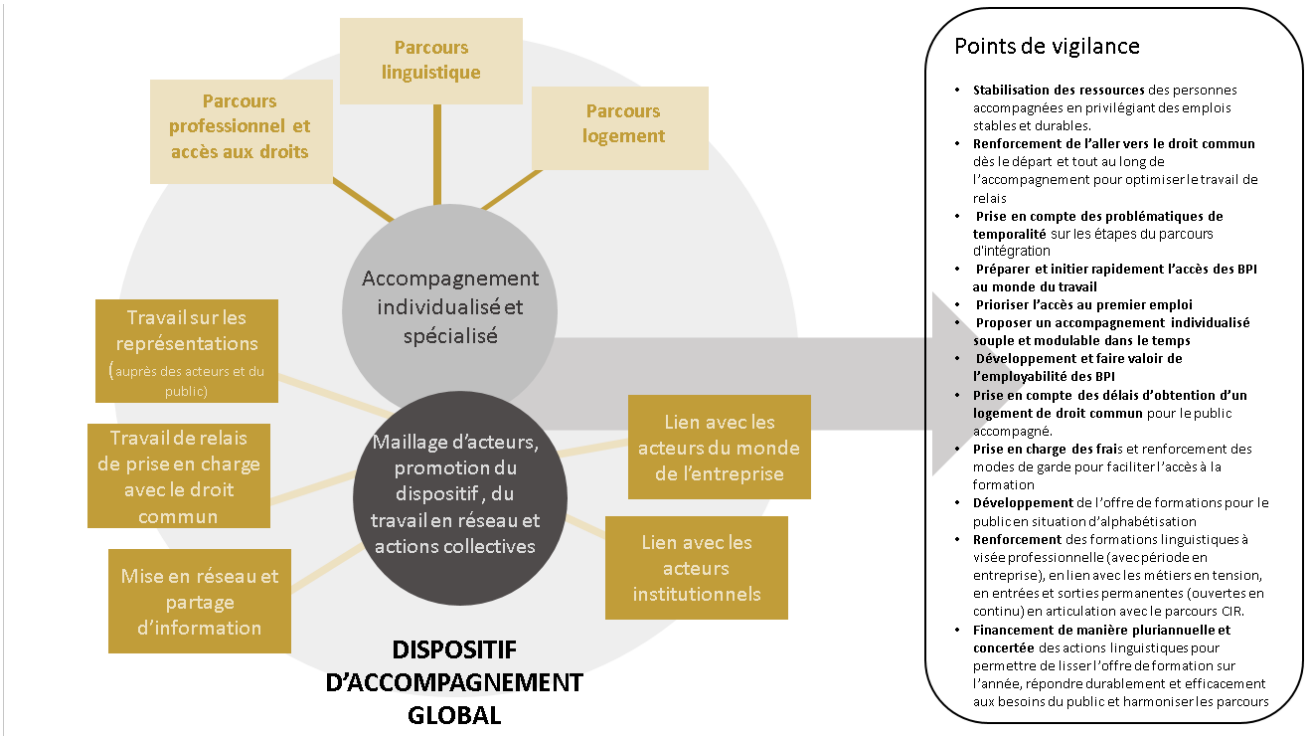


**Détail des préconisations**

La création ou la pérennisation d'un dispositif de transition concernant le logement et l'insertion entre le CADA et le droit commun (type PAIRS, SAS réfugiés, service de suite…) apparaît comme nécessaire pour assurer la continuité de l'accompagnement des personnes ayant besoin d'un étayage complémentaire.

**La nécessité d'un accompagnement global** individualisé, spécialisé et renforcé est vérifiée avec un suivi conjugué sur l'accès au droit, à la linguistique et au logement.

La plateforme PAIRS73, avec la référence linguistique, permet un fonctionnement en guichet unique permettant de former chacun à son rythme, grâce à sa connaissance des acteurs et de l'offre de services du territoire. Son expérience prouve qu'un référent de parcours linguistique permet pour les participants, d'optimiser les solutions d'apprentissage, en positionnant, en formant sur les ateliers permanents et en orientant avec précision sur les différents dispositifs au moment adéquat pour l'apprenant.

**Le renforcement du maillage d'acteurs, la promotion du travail en réseau** via les coordinations existantes et **la mise en place d'actions collectives** sont nécessaires pour :

□ Mieux cerner les spécificités du public BPI, optimiser le travail de relais de prise en charge avec le droit commun et agir sur une meilleure intégration.

□ Rendre plus visible le partenariat, capitaliser les informations, travailler sur les représentations et sur les problématiques de temporalité.

**Il sera important de considérer les points de vigilance suivants :**

□ **Stabilisation des ressources** des personnes accompagnées en privilégiant des emplois stables et durables.

□ **Renforcement de l'aller vers** le droit commun dès le départ et tout au long de l'accompagnement pour optimiser le travail de relais

□ **Prise en compte des problématiques de temporalité** sur les étapes du parcours d'intégration

□ **Préparer et initier rapidement l'accès des BPI au monde du travail**

□ **Prioriser l'accès au premier emploi**

□ **Proposer un accompagnement individualisé souple et modulable dans le temps**

□ **Développement et faire valoir de l'employabilité des BPI**

□ **Prise en compte des délais d'obtention d'un logement** de droit commun pour le public accompagné.

□ **Prise en charge des frais et renforcement des modes de garde** pour faciliter l'accès à la formation

□ **Développement de l'offre de formations** pour le public en situation d'alphabétisation

□ **Renforcement des formations linguistiques à visée professionnelle** (avec période en entreprise), en lien avec les métiers en tension, en entrées et sorties permanentes (ouvertes en continu) en articulation avec le parcours CIR.

□ **Financement de manière pluriannuelle et concertée** des actions linguistiques pour permettre de lisser l'offre de formation sur l'année, répondre durablement et efficacement aux besoins du public et harmoniser les parcours

## 5.1 – PRECONISATIONS GENERALES

Il est vérifié, par les réponses énoncées par les acteurs interrogés, que l'existence d'un dispositif d'accompagnement global individualisé, spécialisé et renforcé pour le public BPI est nécessaire sur le territoire de la Savoie.
En effet, au regard de leur spécificité et pour leur assurer une meilleure intégration socio-professionnelle, il est important de proposer simultanément à ces bénéficiaires une prise en charge personnalisée en cohérence avec leurs parcours professionnel, résidentiel, linguistique et l'accès aux droits.

Néanmoins, il a été mis en avant et plus particulièrement par les acteurs du consortium PAIRS73, des impacts importants en sortie de dispositif liés aux problématiques de temporalité relevées dans l'analyse inhérente au diagnostic.
Qu'il en soit dans la prise de relais pour les acteurs du droit commun ou pour l'accès à l'autonomie pour le public, la cohérence de parcours reste fragilisée par un manque de repère, de lisibilité et de fluidité dans les différentes composantes de son intégration.
Il est donc important de favoriser et d'élargir la prise en compte de cette temporalité dans toutes les actions, de communication et de sensibilisation tant auprès des bénéficiaires que des acteurs, pour en faire accepter les contraintes et agir avec dans l'accompagnement et la mise en place de projets.
Ainsi, conjointement à la prise en charge du public au sein d'un dispositif d'accompagnement spécifique, un renforcement du maillage d'acteurs et de la promotion du travail en réseau via les

coordinations d'acteurs existantes est nécessaire, pour mieux cerner les spécificités du public BPI, renforcer « l'aller vers » les services de droits commun et agir sur une meilleure intégration.

## 5.2 – PRECONISATIONS SPECIFIQUES

- **Partenariat**

Du point de vue de la démarche de travail en partenariat, des actions ont d'ores et déjà été mises en place sur le territoire. Celles-ci constituent déjà une expérience reconnue par les acteurs du territoire et une dynamique sur laquelle il est judicieux de s'appuyer tout en ayant l'ambition d'améliorer l'existant.
Au regard du bilan des actions et des retours des acteurs interrogés, nous préconisons de nouvelles actions à mettre en place sur le territoire en matière de coordination de parcours et de maillage d'acteurs pour agir sur la qualité de l'intégration le public BPI

- **Renforcer la continuité des coordinations déjà engagées**

Au gré de l'analyse, nous avons pu voir que les dispositifs globaux d'accompagnement en direction du public BPI étaient utilisés et reconnus par les acteurs. Ils participent à la fois à l'intégration du public et au renforcement du maillage de réseaux.

Cependant, certains points restent à améliorer dans le domaine partenarial:

- Renforcement du lien avec les acteurs du monde de l'entreprise
- Renforcement du travail de relais de prise en charge avec le droit commun.
- Renforcement de la coordination d'acteurs

Afin de rendre plus visible le partenariat, de capitaliser les informations et de travailler sur les représentations et sur les problématiques de temporalité, il semble intéressant de renforcer l'existant avec :

- Mise en place de groupes de travail thématiques
- Création d'un outil numérique (site internet, espace ressource en ligne) afin de capitaliser les informations sur le public BPI. A la suite d'un sondage auprès des acteurs participants aux rencontres, l'intérêt pour un espace ressource en ligne a été manifesté. Un portail de ce type existe actuellement en Provence Alpes Côte d'Azur au service des acteurs pour capitaliser les ressources en lien avec chaque composante de l'intégration
- Animation d'ateliers santé pour toute structure demandeuse en lien avec la coordination santé
- Mise en place de référents BPI au sein des structures des différentes composantes de l'intégration avec des formations adaptées
- Sensibilisation et projet autour de la simplification des écrits
- Réalisation d'évènements à l'échelle départementale et à l'échelle des territoires (ex: journée du réfugié, actions citoyennes)

- Animation d'ateliers thématiques avec le public pour travailler sur l'appropriation des codes sociaux et lever les représentations

- **Renforcement du rôle coordinateur de l'Etat (DETTS-PP)**

Remise en route des groupes de travail thématiques institutionnels animés par la DETTS-PP73 en lien avec les coordinations locales et les référents BPI de chaque service (pour faire remonter les points d'attention).

□ **Accès aux droits**

- **Renforcer l'accompagnement avec les services de droit commun** dans leur relation avec les BPI et leurs spécificités : développer et proposer des outils (ex : webinaire, atelier thématique, boîte à outils) et rester à l'écoute de leurs besoins dans la connaissance du public.
- **Continuer à préparer le BPI à l'accès au droit commun,** en développant la connaissance de l'environnement administratif et institutionnel français pour renforcer l'autonomie et anticiper d'éventuelles ruptures de droit dans leur parcours d'intégration.

□ **Insertion professionnelle**

- Préparer et initier rapidement l'accès des BPI au monde du travail (stage en entreprise, ateliers thématiques, mise en situation, observation, etc…)
- Prioriser l'accès au premier emploi comme support de développement des compétences sociales (langue, lien social, connaissance de l'environnement)
- Proposer un accompagnement individualisé souple et modulable dans le temps - associer l'apprentissage linguistique et l'emploi pour harmoniser la temporalité du parcours d'intégration
- Développer et faire valoir l'employabilité des BPI auprès des employeurs potentiels : développer les méthodes de recrutement, tutorat et accompagnement dans l'emploi, valorisation des compétences acquises des BPI, favoriser leur transférabilité
- S'appuyer sur les partenariats existant pour assurer un accompagnement à l'intégration des BPI sur ses différentes dimensions et dans une dynamique de synergie entre tous les acteurs.
- Mutualiser la prise en charge "intégration" des BPI avec les structures dédiées asile pour éviter la superposition des accompagnements pour fluidifier les délais de sortie des dispositifs.
- Développer et renforcer les liens avec le secteur économique et notamment dans les secteurs sous tension en termes de recrutement.

□ **Le linguistique**

Un niveau minimum de maîtrise de la langue du pays d'accueil est indispensable à l'intégration.
L'expérience de PAIRS prouve qu'un référent de parcours linguistique permet pour les participants, d'optimiser les solutions d'apprentissage, en positionnant, en formant sur les ateliers permanents et en orientant avec précision sur les différents dispositifs au moment adéquat pour l'apprenant.

La plateforme PAIRS73, avec la référence linguistique, permet un fonctionnement en guichet unique permettant de former chacun à son rythme, grâce à sa connaissance des acteurs et de l'offre de services du territoire.
Les acteurs de la formation souhaitent le financement pluriannuel des actions linguistiques. En effet, avoir des actions financées sur 3 ans (et non annuelles), éviterait les notifications tardives qui obligent à ne démarrer les actions qu'à l'automne alors que les besoins sont permanents. Pour exemple, cinq actions financées dans le cadre du BOP 104 ont démarré cet automne et aucune au premier semestre.

- Une concertation entre financeurs, organismes prestataires et orienteurs permettrait de faire encore mieux coïncider l'offre avec les besoins des publics sur l'ensemble du territoire.
- Les formations linguistiques à visée professionnelle (avec période en entreprise), en lien avec les métiers en tension, en entrées et sorties permanentes (ouvertes en continu) sont plébiscitées par les acteurs.
  Ces formations peuvent répondre également aux profils alpha, qui intégrant une entreprise peuvent poursuivre et renforcer leurs apprentissages dans le cadre de la formation continue.

Sur le territoire, des suites de parcours linguistiques pour les salariés SIAE sont existantes et organisées en inter-entreprises.

- Ces formations doivent pouvoir s'articuler avec le parcours linguistique du CIR (en amont, pendant ou en aval).
- La formation est mobilisante et peut engendrer des frais : déplacements, garde d'enfants, pas ou peu de disponibilité pour travailler. Face à cette situation, une prise en charge de ces frais, **une indemnisation serait nécessaire dans ces cas-là**.
  Par exemple, les BPI de moins de 26 ans n'ayant pas accès au RSA sont en difficulté pour intégrer des formations intensives.
  Lorsqu'ils sont demandeurs d'emploi et participent à une formation financée par Pôle Emploi dans le cadre de la formation professionnelle, ils bénéficient d'une rémunération (RFPE). En Savoie, les formations proposées ne sont accessibles qu'avec un niveau minimum A1.1, donc fermées au public en situation d'alphabétisation.
- L'accès des femmes en charge de famille aux formations linguistiques est complexifié par le manque de solutions de garde d'enfants mobilisable rapidement sur le territoire.

□ **Logement**

La création ou la pérennisation d'un **dispositif de transition** concernant le logement et l'insertion entre le CADA et le droit commun (type PAIRS, SAS réfugiés, service de suite...) apparaît comme nécessaire pour assurer la continuité de l'accompagnement des personnes ayant besoin davantage d'étayage.

- **La prise en compte des délais d'obtention d'un logement de droit** commun pour le public accompagné. L'accompagnement logement peut parfois dépasser les 18 à 24 mois afin d'atteindre une stabilisation budgétaire et pour l'attribution par un bailleur social d'un logement adapté à la composition familiale et au souhait de résidence de la famille.

- Des **ateliers thématiques linguistiques** appliqués à la vie quotidienne en France semblerait être un outil permettant une meilleure compréhension des réalités du logement et favoriseraient son maintien dans celui-ci.
- Des **séances d'informations sur les droits et les réalités d'accès** au logement ainsi que des obligations du locataire permettraient de déconstruire les représentations du logement en France et favoriser l'acceptation d'attribution même si le logement n'est pas en parfaite adéquation avec l'image du logement idéal.
- Pouvoir présenter le règlement intérieur et contrat de résidence aux personnes en présence du référent et d'un **interprète** en individuel ou lors d'un temps collectif par langue natale.

L'accompagnement sur la **mobilité** et l'acceptation de vivre sur des territoires jusqu'alors peu exploités sont à améliorer.
Enfin, il est indispensable de poursuivre le travail concernant la **stabilisation des ressources** des personnes accompagnées en privilégiant des emplois stables et durables. Il serait ainsi nécessaire de pouvoir travailler les relais avec les acteurs du droit commun pour une **continuité de suivi socioprofessionnel** pour les personnes sortantes d'un dispositif tel que PAIRS lorsque la perte d'emploi met en péril le maintien ou l'accès au logement.

# VI. CONCLUSION GENERALE

Ce diagnostic a permis de faire ressortir les moyens et modalités d'action des différents acteurs participant actuellement à l'intégration du public BPI sur le territoire de la Savoie.
En Savoie des collaborations et partenariats locaux se sont mis en place pour se mobiliser sur cette mission.

Depuis 2019, le PAIRS73 (Programme d'Accompagnement d'intégration des Réfugiés en Savoie), qui a fait suite au PRIR73 (Programme Renforcé pour l'Intégration des Réfugiés) mis en place en 2017, qui ont déjà accompagné plus de 180 BPI nous ont fourni une réelle capitalisation d'expériences.

Au travers de ce travail accompli, nous avons pu avoir une appréciation détaillée des actions menées sur le terrain. Les retours des différentes données qualitatives et quantitatives des acteurs sollicités, nous ont permis par l'analyse, de faire ressortir les atouts et les limites rencontrées dans l'accompagnement à l'intégration et de proposer des pistes d'actions pour le futur programme AGIR.

# SOURCES ET ANNEXES

## Sources utilisées

| | |
|---|---|
| France terre d'asile | Copil bilan DDCSPP 11/09/20 |
| Statistiques protection et décisions prise pour la savoie | publication rapport OFPRA |
| outils GEIQ | GEIQ interprofessionnel et industrie : création des sites internet pour les 2 GEIQ avec offres d'emploi, vidéos métiers, témoignages de salariés, fiches métiers… |
| power point OFII | Parcours intégration/ CIR Savoie DT OFII Grenoble juin 2019 |
| coordination santé BPI-FOL73 | Rapport d'activités 31 mars 2021 |
| Bilan PAIRS | |
| DOCUMENT CCI | |
| Schéma régional d'accueil demandeurs d'asile et réfugiés<br>juillet 2018 | |

## ANNEXE :

**ANNEXE : Tableau recueil des données**

| Thématique | Acteurs/ structures | Action menée |
|---|---|---|
| **Mobilité** | | |
| | wimoov | accompagnement en lien avec la mobilité , rendre autonome les publics fragiles en insertion socio pro, mobilité durable |
| | ecomobilité | Conseil en mobilité auprès des collectivités et des publics |
| **Insertion professionnelle et accès à l'emploi** | Sabina Lagatta Conseil Expertise Accompagnement | Accompagnement personnalisé et Motivé vers l'emploi (accompagnement individuel et non de masse) |

| | | |
|---|---|---|
| | Terre solidaire SIAE | Insertion socio professionnelle avec comme support une activité de maraîchage biologique à Planaise |
| | Regie coup de Pouce SIAE | Accompagnement socio professionnel avec d'un chantier activité espaces verts voirie débarras et une entreprise d'insertion dans le nettoyage de locaux , appartements montées d'immeubles. A Chambéry Biollay |
| | Fibr'Ethik | Insertion de personnes en situation de précarité par trois ateliers chantier d'insertion - espace verts, maroquinerie, et recyclerie St Pierre d'Albigny |
| | AART | SIAE dans le domaine du tri et la valorisation des déchets Albertville / Ugine |
| | CATM SIAE | Accompagnement socio professionnel sous traitance industrielle- second œuvre et événementiel- La Ravoire |
| | Pôle emploi Agences de Chambéry | Accompagnement vers l'emploi tout public en recherche d'emploi /indemnisation |
| | Mission locale de Chambéry | Accompagnement GLOBAL des jeunes 16/25 ans, définition projet professionnel/accès à l'emploi/accès formation qualifiante/ logement/santé/mobilité |
| | GEIQ inter pro et GEIQ industrie | Accompagner les entreprises industrielles de la savoie en recrutant et en formant des candidats pour la production, la logistique, le conditionnement, la maintenance. accompagner les candidats en proposant des parcours qualifiants en alternance et une embauche à l'issue du parcours. |
| | USIE 73 | Accompagner les salariés en fin de parcours d'insertion vers l'emploi durable |
| **Logement** | | |
| **CADA / HUDA** | ADOMA - Mme BASTIN | Logement, Accès aux droits, accompagnement dans la demande d'asile |
| **ADOMA Villa Comte et St Léger** | ADOMA - M; RIDOLFO | Logement, Orientation vers le droit commun pour l'accompagnement global |
| LES EPINETTES | | Logement |
| CADA COMBE DE SAVOIE FOL74 | | Insertion professionnelle, Logement, Accès aux droits |
| ADOMA Antoine Blondin | | Logement |
| Hébergement CADA Albertville HUDA Saint Michel de Maurienne PRAHDA Chignin | | Insertion professionnelle, Mobilité, Logement, Accès aux droits, Demande d'asile et insertion BPI |

| | | |
|---|---|---|
| CHRS Albertville - La Sasson | | Insertion professionnelle, Logement, Accès aux droits, Santé |
| HUDA AIGUEBELLE UGINE MODANE FOURNEAUX | | Insertion professionnelle, Mobilité, Logement, Linguistique, Accès aux droits |
| SIAO73 | | Logement, Coordination des acteurs |
| HUDA Chambéry | | Insertion professionnelle, Mobilité, Logement, Linguistique, Accès aux droits, Coordination des acteurs, Lien social -parrainage, Santé |
| OPAC DE LA SAVOIE | | Logement |
| FJT LE REPERE DE L'ERIER | | Insertion professionnelle, Logement, Accès aux droits, Coordination des acteurs, Santé |
| La SASSON CHRS Chambéry | | Insertion professionnelle, Mobilité, Logement, Accès aux droits, Coordination des acteurs, Lien social -parrainage, Santé |
| Centre Provisoire d'Hébergement FOL73 | FOL73 J.CHARRETIER | hébergement BPI (Isolés, familles) 80 places 60 vallée Tarentaise + 20 places Chambéry. Accompagnement global :Insertion socio-professionnelle, lien social, santé, recherche solution logement. |
| CCAS Aix-les-Bains | | Insertion professionnelle, Logement, Accès aux droits, Santé<br>Accompagnement administratif médico-social mutuelle - formation scolarité |
| SEM4V | | Logement |
| **Linguistique** | | |
| EDUCALIS Formation des salariés en SIAE | EDUCALIS - Valérie Robin | Formation linguistique à visée professionnelle pour les salariés en SIAE |
| GO-ON Autonomie femmes | Go-on.pro Madame GARCIA directrice | Formation linguistique pour les femmes 150 heures.Objectif autonomie. |
| GRETA | Sylvie COUVAL | AFCO Prépa DELF Pole emploi<br>FLE pour salariés |
| IFRA | Lydia LAUER- SCIRRA | Parcours linguistique CIR<br>AFCO Prépa DELF Pole emploi |
| AIDER | | Ateliers linguistiques de PAIRS<br>AFCO Prépa DELF Pole emploi<br>FLE et EMPLOI (ateliers à visée professionnelle)<br>FLE pour salariés (SIAE + divers) |
| CSAB | centre social du biollay ( quartier chambéry) | atelier sociolinguistique |
| E2C | Céline Marc | E2C avec parcours FLE |

| | | |
|---|---|---|
| Blé | Dominique Président | Français langue d'intégration pour primo-arrivants |
| **Accès aux droits** | | |
| csab | centre social du biollay ( quartier chambéry) | permanence accès aux droits - |
| | CCAS de Chambery | Accompagnement social des bénéficiaires du RSA, isolés ou couples sans enfants sur Chambéry + accompagnement RSA des résidents ADOMA sur Chambéry + accompagnement social des personnes sans domicile fixe sur Chambéry (Espace solidarité, RSA + polyvalence) |
| | Aide Alimentaire Chamberienne | Apporter une aide alimentaire à des publics en difficultés |
| | regie coup de pouce (service acces aux droits ) | Siae espace vert . nettoyage |
| **Création de lien social** | | |
| centre social | La partageraie st pierre d'albigny | asl - ASL Atelier Langage: autonomie dans l'environnement/Maîtrise de la langue, Lieu d'accueil enfant-parent: soutien à la parentalité, actions intergénérationnelles/intégration sociale |
| **Santé** | | |
| CPAM 73 | **Mathilde BARLET** Responsable Adjointe Accès aux Droits aux Soins et à la Santé | accès aux droits et à la santé |
| **Coordination d'acteurs** | | |
| **plateforme BPI** | addcaes - crsb ps savoie | Faciliter l'intégration socioprofessionnelle et l'autonomie des publics BPI en Savoie par l'animation d'un espace ressources et d'échanges entre professionnel-les et bénévoles.<br>Favoriser les échanges de pratiques entre acteurs de terrain via des rencontres thématiques<br>- l'intervention de partenaires extérieurs et le soutien des actions existantes et des initiatives locales ;<br>- mutualisation de ressources qui encadrent la politique d'accueil et d'intégration de ces publics par la diffusion et le relai des informations.<br>- Cette co animation évite la concurrence permet une meilleur efficacité sur le maillage partenarial, la transmission d'info et un |

| | | |
|---|---|---|
| | | meilleur repérage des missions ressources de chacun ( compétences différentes) |
| **Pairs** | Crsb psa savoie membre du consortium | - Promotion du dispositif et participation aux différentes instances et services partenariaux<br>- Relais d'informations relatives au public BPI aux acteurs de l'insertion socio professionnelle et valorisation du partenariat via l'animation d'un espace de rencontre trimestrielle en lien avec l'addaces association spécialisée dans le droit des étrangers sur le territoire **cette** co animation evite la concurrence permet une meilleur efficacité sur le maillage partenarial, la transmission d'info et un meilleur repérage des missions ressources de chacun ( compétences différentes)<br>- Valorisation de l'action, cartographie et aide à la lisibilité de l'offre de formation favorisant l'emploi |
| **coordination santé** | FOL 73 Amira Saadi | Coordination départementale santé BPI, financée par le département<br>Missions: faciliter l'accès aux soins du public BPI, faciliter la prise en charge et la connaissance du public par le personnel de santé et faciliter le travail en réseau des acteurs sociaux |
| volont'R | Fol73 Pauline Begrand | accompagnement de jeunes BPI sur des missions de Service Civique |

**ANNEXE : Hébergement et logement accompagné**
**« Guide des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné en Savoie » DDETSPP**

| LES HÉBERGEMENTS D'URGENCE EN SAVOIE | GESTIONNAIRE |
|---|---|
| **CHU villa Henri Pierre - Chambéry** | La Sasson |
| **CHU la Galoppaz - Barberaz** | La Sasson |
| **Studio d'urgence pour personnes victimes de violences conjugales - Chambéry** | La Sasson |
| **CHU Albertville** | La Sasson |

| | |
|---|---|
| **Studio d'urgence pour personnes victimes de violences conjugales - Albertville** | La Sasson |
| **CHU Villa Carmen Aix les Bains** | La Sasson |
| **Studio d'urgence pour personnes victimes de violences conjugales - Aix les Bains** | La Sasson |
| **Résidence Joseph Fontanet – habitat jeunes - Aix les Bains** | CCAS |
| **Résidence Jean Baghe – Saint Jean de Maurienne** | CIAS |

| HEBERGEMENT INSERTION/STABILISATION | TYPE D'HÉBERGEMENT | GESTIONNAIRE |
|---|---|---|
| **CHRS diffus Chambéry** | Hébergement d'insertion | La Sasson |
| **CHRS Chambéry - Service de suite en CHRS** | Hébergement d'insertion | La Sasson |
| **CHRS Maison VILLENEUVE** | Hébergement d'insertion | La Sasson |
| **CHRS JEAN YVES GUILLAUD – Aix les Bains** | Hébergement d'insertion | CCAS Aix-les-Bains |
| **CHRS L'ALBERTIN – Albertville** | Hébergement d'insertion | La Sasson |
| **CHRS LE ROSALBERT - Albertville** | Hébergement d'insertion | La Sasson |
| **Hôtel maternel le ROSALBERT - Albertville** | Hébergement d'insertion | La Sasson |
| **Places de stabilisation CHRS L'ODYSSEE Chambéry** | Hébergement de stabilisation | La Sasson |
| **Places de stabilisation CHRS Aix les Bains** | Hébergement de stabilisation | La Sasson |
| **Places de stabilisation CHRS Albertville** | Hébergement de stabilisation | La Sasson |

| HEBERGEMENTS SPECIALISES | GESTIONNAIRE |
|---|---|

| | |
|---|---|
| **Hébergement pour personnes victimes de violence - Chambéry** | Savoie de femmes |
| **Hébergement pour personnes victimes de violence - Chrysalide Chambéry** | CCAS |
| **Chrysalide Chambéry** | CCAS |
| **Lits halte soins santé - Chambéry** | La Sasson |
| **Lits halte soins santé – Saint Alban Leysse** | La Sasson |
| **Appartements de coordination thérapeutique** | Respects 73 |
| **Accompagnements de coordination thérapeutique** | **Respects 73** |

| LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS | TYPE | GESTIONNAIRE |
|---|---|---|
| **Logements d'urgence et d'insertion** | **Logements ALT** | **La Sasson** |
| **Logements** | **IML sous location** | **La Sasson** |
| **Logements propriétaires solidaires** | **IML sous location** | **Habitat et Humanisme** |
| **Logements propriétaires solidaires** | **IML mandat de gestion** | **Habitat et Humanisme** |
| **Logements parc Foncière H&H** | **IML mandat de gestion** | **Habitat et Humanisme** |
| **Logements Savoisienne Habitat** | **IML mandat de gestion** | **Savoisienne Habitat** |
| **Résidence Antoine Blondin** | **Résidence sociale** | **ADOMA** |
| **Résidence Saint Léger** | **Résidence sociale** | **ADOMA** |
| **Résidence Villa Comte** | **Résidence sociale** | **ADOMA** |
| **Résidence Helder** | **Résidence sociale** | **ADOMA** |
| **Résidence Les Epinettes** | **Résidence sociale/FJT** | **CCAS** |
| **Buissond Rond** | **FJT** | **GUIDANCE 73** |
| **Joseph Escoffier** | **FJT** | **GUIDANCE 73** |
| **La Clairière** | **FJT** | **FOL 73** |
| **Joseph Fontanet** | **FJT** | **CCAS** |

| | | |
|---|---|---|
| **Albert Camus** | **FJT** | **CCAS** |
| **Jean Baghe** | **FJT** | **CIAS** |
| **L'Isba** | **Pension de famille** | **La Sasson** |
| **Calypso** | **Pension de famille** | **CCAS** |
| **Le Clartan** | **Pension de famille** | **La Sasson** |
| **L'envol** | **Pension de famille** | **La Sasson** |
| **Villa Florène pour personnes en souffrance psychique** | **Pension de famille** | **La Sasson** |

**Procédure de demande de logement :**

Une demande de logement unique peut être déposée en ligne.
Un numéro unique de demande de logement sera alors attribué au demandeur.
**Le dossier ne pourra être traité par le bailleur public que lorsque l'ensemble des pièces du dossier sera réuni :**
Pièce d'identité ou titre de séjour :
Pour un adulte, il faut fournir la copie d'une des documents suivants :

- Carte de résident (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Carte de résident permanent (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Carte de résident portant la mention résident de longue durée - UE (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Carte de séjour pluriannuelle (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Carte de séjour compétences et talents (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Carte de séjour temporaire (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Certificat de résidence de ressortissant algérien (ou récépissé de demande de renouvellement)
- Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention reconnu réfugié ou a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire
- Titre de séjour délivré à un ressortissant andorran
- Passeport monégasque revêtu d'une mention du consul général de France à Monaco valant autorisation de séjour
- Visa de long séjour
- Autorisation provisoire de séjour
- Pour le réfugié ou le bénéficiaire de la protection subsidiaire, il faut fournir l'attestation provisoire relative à la composition familiale

Pour un mineur, il faut fournir la copie du livret de famille ou de l'acte de naissance.

- Revenus annuels pour chacune des personnes qui vont vivre dans le logement, il faut fournir un justificatif de revenus.

- Autres justificatifs :

  - Marié : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage
  - Divorcé : jugement de divorce ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel
  - En instance de divorce : soit ordonnance de non-conciliation ou copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales, soit, en cas de divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours
  - Pacsé : attestation d'enregistrement du Pacs
  - Dissolution du Pacs : mention de la dissolution dans l'acte de naissance
  - Victime de violences familiales : situation d'urgence attestée par une décision du juge ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou récépissé de dépôt de plainte
  - Handicap et perte d'autonomie : soit carte mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité pour les personnes qui en sont titulaires à titre définitif, soit décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, soit décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale, soit décision d'attribution de l'Apa
  - Problème de santé : certificat médical
  - Vous attendez un enfant : certificat médical de grossesse attestant que la grossesse
  - Demande de rapprochement familial : attestation de dépôt de demande s'il s'agit d'un regroupement familial

## Présentation Dispositif PAIRS

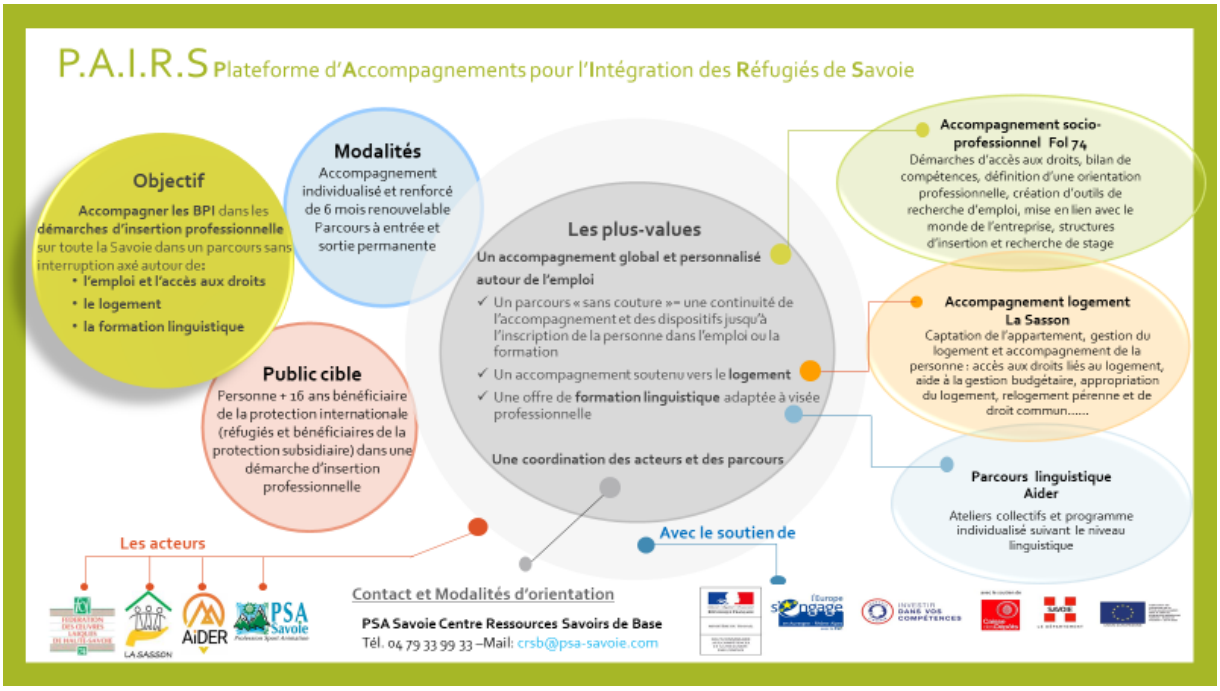


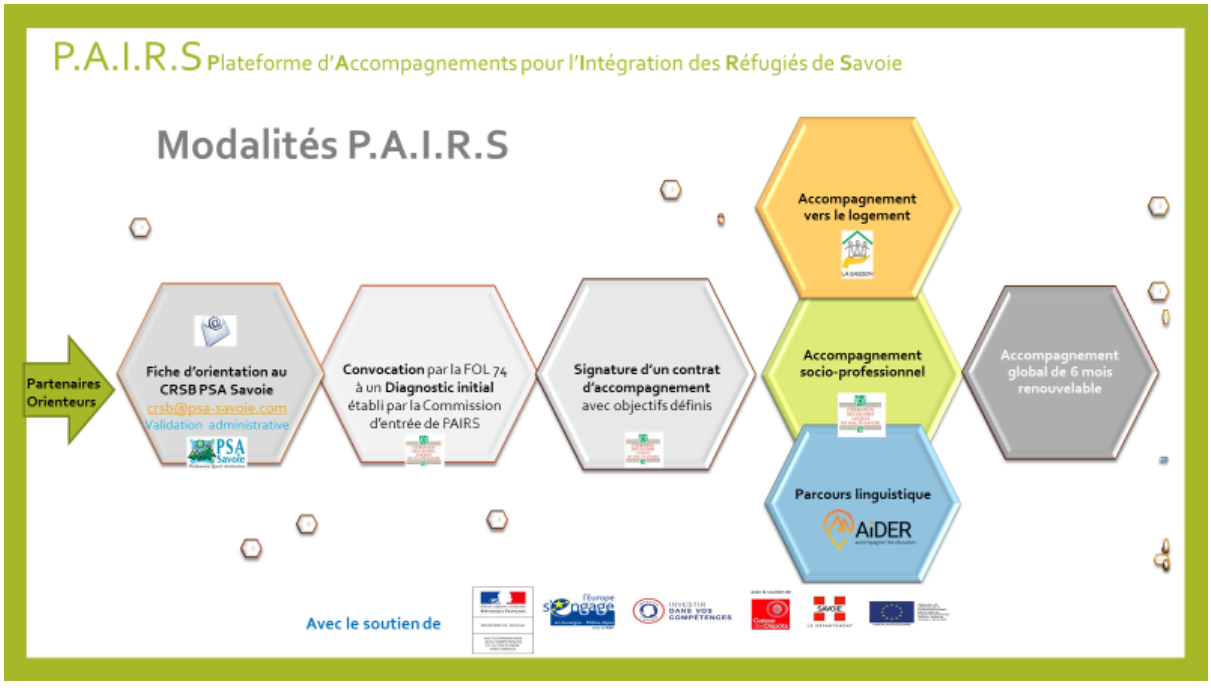

P.A.I.R.S Plateforme d'Accompagnements pour l'Intégration des Réfugiés de Savoie

# Coordination des acteurs et des parcours d'intégration professionnelle des réfugiés

## Une mission de coordination pour les acteurs de l'insertion socio-professionnelle

- **Assure un appui technique** pour l'orientation des BPI sur un parcours adapté à leurs besoins
- **Crée des passerelles** pour favoriser les liens entre les acteurs
- **Fluidifie les échanges** d'information
- **Facilite une meilleure connaissance** du public

## Une mission de référent orienteur pour les parcours d'intégration professionnelle des réfugiés

- **Centralise** les orientations sur le dispositif
- **Veille** à la garantie d'un parcours coordonné
- **Communique et maintient** les liens avec les orienteurs
- **Favorise** l'articulation des parcours avec les acteurs du territoire

Contact et Modalités d'orientation

**PSA Savoie Centre Ressources Savoirs de Base**
Tél. 04 79 33 99 33 –Mail: crsb@psa-savoie.com

Avec le soutien de

P.A.I.R.S Plateforme d'Accompagnements pour l'Intégration des Réfugiés de Savoie

# Accompagnement socio professionnel

**En lien avec les partenaires sociaux et professionnels**

## Accompagnement social

- Démarches d'accès aux droits.
- Actions favorisant le lien social et développement du réseau local.
- Aide à la mobilité.
- Initiation aux outils numériques (applications) des différents organismes.
- Accompagnement et soutien dans la scolarité des enfants.
- Accompagnement dans les démarches liées à la santé.

## Accompagnement professionnel

- Accompagnement à la définition d'un projet professionnel.
- Information et accompagnement vers un projet de formation .
- Accompagnement dans la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger
- Aide à la recherche d'emploi (intérim, SIAE, entreprises…)
- Création et développement d'un réseau d'entreprises locales susceptibles de recruter ou d'accueillir des Périodes de Mise de Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

Avec le soutien de

P.A.I.R.S Plateforme d'Accompagnements pour l'Intégration des Réfugiés de Savoie

## Accompagnement logement: le savoir habiter

Evaluation des parcours et mise en place d'un projet d'accompagnement au logement personnalisé en lien avec le ménage

**Recherche et captation d'un logement adapté en lien**
- avec les partenaires sociaux (bailleurs publics et privés)
- avec le projet socio-professionnel de la personne et de son ménage

Soutien autour de l'accès au logement en fonction de la situation : signature d'un contrat, réalisation d'un état des lieux, prise d'assurance, ouverture des compteurs, changements d'adresse, ouverture droit APL, ameublement du logement ....

Aide à la gestion du budget lié au logement, veille au paiement du loyer et des charges liées au logement
Appropriation du lieu de vie, de l'immeuble (respect des règles de copropriété et respect du voisinage), et d'un quartier

**Aide au relogement ou aide à l'entrée et au maintien dans le logement**
- Mise en place d'une AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement)

Si nécessaire

**La préparation à la sortie**
- Appui au relogement pérenne, en lien avec les acteurs du logement
- Soutien dans l'accès au logement de droit commun

**La préparation à la sortie**
- Relais auprès des assistantes sociales de secteur, et des services de droit commun

Avec le soutien de

P.A.I.R.S Plateforme d'Accompagnements pour l'Intégration des Réfugiés de Savoie

## Accompagnement linguistique

### Des objectifs personnalisés

**Un apport linguistique soutien au projet d'intégration**
Thématiques, mises en situation, travail sur documents authentiques...

**Un apprentissage lié aux besoins d'insertion professionnelle**

**Une préparation et une orientation vers les dispositifs de droit commun**

### Des modalités variées

**Des temps collectifs pour travailler l'oral et apprendre ensemble**

**Des temps d'apprentissage personnalisés visant à favoriser l'autonomie**

**Des mises en situation concrètes**
Visites d'entreprises, rencontres professionnelles, ateliers mobilité

Avec le soutien de